



CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son **maire**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jacques Mangon, maire**.

Présents :

M. Mangon, M. Augé, M. Braun, M^{me} Dumas, M. Acquaviva, M^{me} Le Moller, M^{me} Thibaudeau, M^{me} Hanusse, M^{me} Picard, M^{me} Alhaitz, M. Claudin, M^{me} Barrière, M. Bouteyre, M. Dubos, M. Pages, M^{me} Rivière, M. Barat, M. Alban, M^{me} Nardini, M. Roucher, M^{me} Demare, M. Morisset, M. Cristofoli, M^{me} Rigaud, M^{me} Durand, M. Ouillade.

Absents ayant donné leur pouvoir :

M Auffret a donné pouvoir à M. Dubos
M. Leblond a donné pouvoir à M^{me} Thibaudeau
M. Delpech a donné pouvoir à M^{me} Barrière
M. Garnier a donné pouvoir à M^{me} Le Moller
M^{me} Layrisse a donné pouvoir à M. Barat
M^{me} Baron a donné pouvoir à M^{me} Dumas
M. Guichoux a donné pouvoir à M. Ouillade
M. Cases a donné pouvoir à M^{me} Durand

Absent :

M. Demanes

Secrétaire de séance :

M^{me} Alhaitz

La séance est ouverte

DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

1/ DG18_140 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE AUX SINISTRÉS DE L'AUDE. DÉCISION

Rapporteur : Jacques Mangon

2/ DG18_141 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. ADOPTION

Rapporteur : Jacques Mangon

3/ DG18_142 RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SPL LA FAB. APPROBATION

Rapporteur : Catherine Thibaudeau

4/ DG18_143 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Rapporteur : Antoine Augé

5/ DG18_144 AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION

Rapporteur : Antoine Augé

6/ DG18_145 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR. DECISION

Rapporteur : Michel Barat

7/ DG18_146 FUSION - ABSORPTION ENTRE L'ASSOCIATION CENTRE D'ANIMATION DE FEYDIT ET L'ASSOCIATION MAISON D'ANIMATION DES JALLES. POUR INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Françoise Hanusse

8/ DG18_147 CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2021. AUTORISATION

Rapporteur : Françoise Hanusse

9/ DG18_148 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. DÉCISION

Rapporteur : Vanessa Dumas

Question orale de Monsieur Morisset (article 5 du règlement du Conseil Municipal).

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire

Quelques informations tout d'abord, pour que tout le monde soit au même niveau d'information. Vous savez que nous avons un nouveau militaire qui commande la brigade de Gendarmerie de Saint-Médard-en-Jalles, il s'agit du Lieutenant Garrigue qui est arrivé récemment, depuis notre dernier conseil, et qui nous arrive de Bazas. C'est un gendarme accompli, avec un très bon CV, très divers, qui a assumé beaucoup de missions et qui a 47 ans.

Monsieur le Maire rappelle les événements forts des semaines passées :

- 16 octobre : Nous avons participé, à notre manière, à la réflexion sur Bordeaux Métropole 2050, pour tenter d'imaginer Saint-Médard-en-Jalles en 2050, au travers d'un atelier participatif.
- du vendredi 5 au mercredi 24 octobre : De très nombreuses représentations culturelles ont eu lieu dans le cadre du Festival International des Arts de Bordeaux Métropole à Saint-Médard-en-Jalles proprement dit, avec beaucoup de succès pour plusieurs d'entre elles et notamment une ou deux qui étaient de grande importance avec des artistes de renommée européenne, qui ont fait salle comble.
- samedi 13 octobre et mercredi 7 novembre : Nous avons fait des inaugurations actives, avec l'inauguration du parcours de santé en bord de jalle puis celle des jeux du Parc de l'Ingénieur par un début de froid significatif mais qui n'avait pas ralenti la jeunesse présente.
- Nous avons eu deux séances des Conversations², les 3 octobre et 5 novembre, avec Olivia de Lamberterie et Christophe Boltanski.
- lundi 12 novembre : Nous avons eu une séance des Conseils de quartiers Est et Sud.
- Les cérémonies du 11 novembre ont marqué cette année le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale de 14-18 et son cortège de malheurs. Elles ont été relevées avec une forte participation des jeunes notamment et avec évidemment leur lot d'émotions.
- vendredi 16 novembre : Nous avons eu la soirée d'accueil des nouveaux habitants.
- lundi 19 novembre : Le Conseil de quartier Centre s'est tenu.
- Nous avons cet après-midi même signé avec nos partenaires de l'association des Puits du Désert une lettre d'intention qui m'amènera à vous proposer, lors du Conseil Municipal du 12 décembre, de prolonger le partenariat que nous avons avec cette association, qui nous permet de construire de nombreux puits au Niger, très utiles à la population évidemment.

Monsieur le Maire donne des informations sur les temps forts et autres événements à venir et qui méritent d'être signalés :

- depuis hier et jusqu'au 5 décembre : 3ème édition des assises de la vie associative.
- du samedi 24 novembre au vendredi 14 décembre : Nous aurons le 32ème téléthon, qui se déroulera avec de nombreuses manifestations dans la ville.
- samedi 24 novembre : Nous aurons dans le cadre d'une rencontre littéraire le plaisir de recevoir l'écrivain Dany Laferrière.
- du samedi 24 novembre au dimanche 9 décembre : Nous aurons plusieurs rencontres de l'équipe féminine des Girondins de Bordeaux dont vous savez qu'elles utilisent maintenant notre stade, qu'elle a choisi parmi beaucoup d'autres, pour tenir ses matchs locaux. Et donc à l'occasion, il y aura Montpellier et Soyaux qui seront reçus à Saint-Médard-en-Jalles avec l'équipe féminine des Girondins de Bordeaux football.
- vendredi 30 novembre : Thé dansant.
- samedi 1er décembre : 2ème édition du concours de cuisine sur le thème « Les desserts de Noël ».
- jeudi 6 décembre : Ceux qui sont intéressés seront invités au forum de clôture sur « La presqu'île du centre, un lieu exceptionnel par nature ».
- vendredi 7 décembre : Nous organisons à Saint-Médard-en-Jalles, au Carré, un colloque Défense en partenariat avec Sciences Po Bordeaux, qui sera suivi ensuite d'un Grand Oral avec Arnaud Danjean, qui est un spécialiste de ces questions, bien connu à différents titres.
- samedi 15 décembre : Marché de Noël avec animations.
- samedi 22 décembre : Nous aurons à nouveau une journée d'animations de Noël au Parc de l'Ingénieur.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 12 décembre 2018 à 19h.

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018.

Monsieur Ouillade

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

D'abord, j'ai vu que vous aviez parlé du Téléthon. Permettez-moi de remercier et de féliciter toutes les associations qui participent à ce Téléthon et surtout les commerçants de Saint-Médard-en-Jalles qui sont partenaires du Téléthon malgré les difficultés qu'ils traversent actuellement. Ils sont quand même, dans le cadre de la solidarité, toujours présents et toujours actifs et je tenais à saluer ce point-là.

Un point également, vous parliez du dernier Conseil Municipal. J'aurais voulu revenir sur la mise en place de ce chronomètre que nous avons pu voir apparaître lors du dernier Conseil Municipal. Si nous avons bien compris, il ne se déclenche pas lors de la présentation de la délibération par un élu ni au moment de l'intervention de vous Monsieur le Maire, dans la mesure où, de toute façon, le Maire intervient en dehors des présentations des délibérations c'est-à-dire pour 90% du temps. On a bien compris que ce chronomètre ne concerne en fait que les interventions de l'opposition. Nous sommes bien loin de cette époque où élu dans l'opposition, Monsieur le Maire, pendant treize ans, vous disposiez de tout le temps que vous vouliez pour vous exprimer. Aujourd'hui, on voit en plein Conseil Municipal une partie de votre majorité égrenant à voix haute le compte à rebours des dernières secondes lors d'une intervention d'un membre de l'opposition. Il suffit de regarder le dernier Conseil Municipal. Nous ne sommes pas ici dans un jeu télévisé. Le débat démocratique mérite mieux, même à Saint-Médard-en-Jalles. En fait, la mise en place de ce chronomètre est un constat, le constat d'un échec, votre échec. Vous n'avez pas su, depuis cinq ans, imposer une autorité bienveillante et sereine sur nos débats mais vous vous êtes enfermé dans un autoritarisme cassant et même blessant si l'on se souvient de certains propos que vous avez eu à l'égard

d'une élue de l'opposition. Nous nous affranchirons donc bien sûr de cette mesure infantilisante et peu digne pour prendre le temps que nous estimerons nécessaire pour préposer ou défendre nos positions devant vos projets. Merci.

Monsieur le Maire

Je vois que vous n'avez pas de commentaires à faire sur le procès-verbal donc j'en prends acte. Pour le reste, je crois que chacun a très bien compris la mesure. Vous avez beau vouloir l'instrumentaliser, c'est très simple, j'ai été contraint de rappeler, par ce petit signal, le règlement intérieur à l'article 24 qui est valable depuis très longtemps, depuis le début de nos interventions, qui prévoit que les interventions doivent durer cinq minutes en dehors des présentations. Vous savez très bien ce qu'il s'est passé. Il se trouvait qu'un certain nombre de nos collègues font systématiquement sur chaque intervention des interventions très longues, qui nous amènent à avoir des conseils qui durent quatre ou cinq heures.

Je vois votre zèle de conseiller municipal. Je vois qu'il augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'échéance qui vous intéresse beaucoup mais il n'empêche qu'il faut rappeler à chacun qu'il y a des règles. On a le temps en cinq minutes d'exprimer très correctement son opinion. De toute façon, jusqu'à présent, quand l'on n'abuse pas, ce n'est qu'un rappel. Il est évident que si l'un d'entre nous systématiquement prend quinze minutes sur tous les sujets pour expliquer des positions un peu récurrentes et bien ce rappel lui sera fait, vous comme les autres. Merci.

Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018. Adoption

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire invite l'assemblée à faire part des observations à propos des décisions municipales et des arrêtés municipaux.

Madame Durand

La première question concerne la DM18_203 où vous proposez de faire intervenir dans le projet éducatif de territoire des collaborateurs occasionnels bénévoles pendant les Clé et l'interclasse afin de proposer des activités de loisirs variées et originales en complément d'animations de l'équipe d'agents municipaux. Nous aurions donc souhaité avoir des précisions sur qui seront ces bénévoles ?, est-ce que ce sont des parents ou d'autres personnes ?, avoir plus de précisions par rapport à ce projet et comme cela concerne des enfants, on aurait aimé avoir un peu plus d'éléments s'il-vous-plaît.

Monsieur le Maire

On va vous donner les précisions utiles, beaucoup plus précises que celles que je peux vous donner.

Madame Le Moller

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues. Bonsoir.

Effectivement, actuellement nous avons une bénévole qui intervient sur l'école maternelle de Montaigne qui lit des contes aux enfants. C'est une dame qui avait été mise à l'honneur l'année dernière pour les vœux.

Madame Durand

Cela concerne la DM18_226 où vous proposez une convention de partenariat sur l'accompagnement managérial personnalisé de Madame Noémie Battin, Directrice de la communication de la collectivité. On voulait savoir pourquoi précisément la Directrice de la communication ? Quels étaient les objectifs de cet accompagnement ? Et est-ce la seule personne concernée ou est-ce qu'il va il y avoir un plan d'ensemble en suivant, pour tous les

cadres bien sûr ?

Monsieur le Maire

On vous fera passer les éléments que vous demandez. Je ne suis pas en situation de vous répondre mais il est évident que nous avons très fréquemment des formations qui sont accordées aux cadres comme aux membres de la Fonction Publique municipale, cela en est une. On vous fera passer les éléments. Je n'ai pas d'éléments particulier à vous donner maintenant. Je vais demander aux services que l'on vous fasse passer l'information.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Monsieur Augé rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je vais donc vous présenter ce rapport d'orientations budgétaires. Pardon pour certaines remarques mais, comme à l'accoutumé, il faut un certain temps pour présenter ce type de document. Je voudrais avant d'entrer dans le vif du sujet rappeler que ce rapport ainsi que le BP d'ailleurs qui suivra seront votés avant la fin de l'année. Ceci est une nouveauté, mais qui est un engagement, pour ceux qui s'en souviennent, que nous avons pris en début de mandat et qui présente aussi un avantage puisque cela facilitera l'atteinte d'un meilleur taux de réalisation en 2019. Enfin, vous le verrez dans les visuels qui suivent, la visibilité de la relation avec l'État est meilleure que d'habitude et cela nous permet donc de préparer ces documents avant la fin de cette année.

Vous allez voir que ce document comporte deux parties : la première c'est en deux mots le cadre national, avec la réglementation qui s'attache à ce type de rapport, vous allez voir qu'elle est très encadrée et nous terminerons par un morceau de choix qui concerne notre budget, à Saint-Médard, pour 2019.

Pour simplifier et ne pas reprendre en totalité le rapport lui-même qui, vous l'avez vu, fait un certain nombre de pages, je vous propose de retenir quatre points sur la réglementation en matière de rapport d'orientations budgétaires. La première, très classique, c'est l'évolution des dépenses et des recettes tant en fonctionnement qu'en investissement. La deuxième, c'est une espèce de prospective sur les engagements pluriannuels en investissement, c'est un peu le PPI par exemple. Le troisième point est relatif à la dette et notamment à la structure et la gestion de l'encours c'est-à-dire ce qu'il reste à rembourser finalement. Enfin, un mot, cela fait l'objet d'habitude, c'était encore le cas cette année, d'une annexe assez précise et longue, de la RH concernant les effectifs, je vous résumerai cela quand le moment sera venu et l'on essaiera d'aller à l'essentiel.

Première chose, on va voir sur une première diapositive un petit peu les quatre ans qui viennent de s'écouler puisque de la même façon que de 2014 à 2017, l'État nous a fixé, à toutes les collectivités locales, une nécessité de baisser nos dépenses et donc, pour baisser nos dépenses, il nous a baissé les recettes qu'il nous adressait, ce que l'on appelle généralement la DGF, la dotation globale. Vous voyez que cela a baissé fortement. De 2014 à 2017 inclus, on a perdu chaque année parfois plusieurs millions d'euros de dotations de l'État. Ce qui me paraît intéressant de rappeler à ce stade, c'est que quand l'on cumule les manques de dotations que l'on a subies pendant quatre ans, nous arrivons à un total, comme c'est inscrit, de quasiment 5 millions d'euros. 5 millions d'euros, ce n'est pas rien, il faut le digérer et 5 millions d'euros, pour vous donner un ordre de grandeur, c'est la moitié de l'investissement que l'on fera cette année, en 2018. Donc une baisse très drastique et importante qui bien entendu n'a pas été négociée, qui a été imposée. On va voir avec la diapositive suivante que le nouveau système installé par le nouveau Président de la République et ses collaborateurs, par la loi de finances, est un peu différent mais à l'arrivée revient à peu près au même puisque vous voyez à la fin du premier paragraphe qu'avec ce nouveau système, on va tenter d'économiser 13 milliards d'euros sur le mandat 2018-2022 alors que sur les quatre années précédentes, avec l'ancien système, on a économisé 11,5. C'est donc du même ordre de grandeur. Comment cela marche ? C'est tout simplement que l'on va, par contrat, limiter nos dépenses à 1,2%, sachant

que si on les avait laissé filer au fil de l'eau, on aurait peut être dépensé 2 à 2,5% et donc, cela correspond à une économie réalisée par chaque collectivité concernée. Cet engagement de ne pas dépenser au-delà d'une certaine somme, de ne pas laisser la hausse aller au-delà d'un certain pourcentage, cette obligation fait l'objet d'un contrat avec l'État. Pour l'instant, c'est un contrat de trois ans, donc, c'est 2018 inclus 2018-2019-2020 et donc on va voir à qui il s'adresse. Aujourd'hui, pour ce premier contrat de trois ans, il s'adresse à toutes les régions, départements, les communes ou établissements publics de coopération inter-communale à condition que cette collectivité dépasse 60 millions d'euros en matière de dépenses de fonctionnement. Sur notre région, par exemple, évidemment on a le département et la région, on a aussi les grandes villes comme Bordeaux, Mérignac ou Pessac. Par contre, normalement par la loi, ce n'est pas une nécessité, c'est un volontariat quand on le souhaite et comme vous le voyez, on l'a déjà dit ici je pense dans cette assemblée, Saint-Médard-en-Jalles a souhaité contractualiser parce que cela oblige à respecter ce contrat et cela entre bien dans notre volonté de saine gestion que nous appliquons depuis plusieurs années. Nous avons discuté avec le Préfet, qui représente bien sûr l'État, et nous avons obtenu, comme d'autres d'ailleurs, un taux d'augmentation possible maximum de 1,35% et non pas de 1,2% qui est le taux généralement appliqué. Il y a bien entendu, en matière de finances publiques nationales, ce que l'on appelle une loi de programmation, comme vous le voyez ici, elle s'étale sur plusieurs années, et il y a ensuite une loi de finances qui s'appliquera au budget 2019.

Qu'est-ce que l'on dit dans cette loi de programmation ? C'est en janvier 2018, c'était il y a presque un an, on a simplement dit que grosso-modo pour les dotations venant de l'État, on serait stable, que, bien sûr, l'objectif d'évolution des dépenses serait de 1,2%, et qu'enfin, comme vous le savez, on commence la suppression de la taxe d'habitation. Cela commence par un certain taux et cela se terminera par la totalité des ménages en 2021, en passant par 80% en 2020.

Pour dire un mot rapide sur la loi de finances, qui nous encadre au plan national sur 2019, on peut dire que cette loi de finances, qui est plus récente, n'a pas apporté de grandes nouveautés dans la loi de programmation. Il n'y a pas de nouvelle mesure particulière, la seule chose que l'on peut dire, c'est que nous n'y voyons pas très clair sur la fiscalité locale, notamment les taxes d'habitation et autres. Nous y verrons un petit peu plus clair au printemps puisque normalement c'est dans cette période-là que la réforme de la fiscalité locale sera à peu près dessinée et publiée. Voilà pour ce cadre national.

Il y a toutefois un certain nombre de choses à dire. Quand on dit que le niveau national et la loi de finances envisagent une stabilité des dotations aux collectivités, il faut quand même rajouter quelques bémols soit à la baisse soit à la hausse d'ailleurs. Le premier, c'est que, vous l'avez déjà entendu, il y a une certaine solidarité entre les collectivités, donc on aura une péréquation qui sera toujours présente et cela nous baissera un petit peu, comme on le verra après avec les chiffres, la dotation globale. En 2018, par exemple, on a perdu 118 000 euros. Il est probable que l'année prochaine, on en perde autant voire un petit peu plus. En revanche, à la hausse, on aura une dotation pour l'investissement local qui est la contrepartie de la signature du contrat. Autrement dit, ce contrat, dont on a parlé tout à l'heure avec l'État, nous permet d'être dans un cadre très précis de dépenses et donc, on fera tout pour le respecter mais en contrepartie de cette économie, l'État nous soutient pour notre investissement local et nous aurons une valeur relativement intéressante pour cette année que l'on espérera à la hausse sur l'année prochaine. On y reviendra tout à l'heure.

Pour les dispositions fiscales, je l'ai déjà dit, je passe, c'est la taxe d'habitation qui disparaît petit à petit. En revanche en matière de ressources humaines, de personne, on a là plutôt des événements à la hausse qui ne sont pas directement calculés par la loi de finances mais qui par contre sont bien des impératifs nationaux. Par exemple, on aura à mettre en œuvre la deuxième phase des mesures dans un sigle PPCR qui à la fin veut dire carrière et rémunération, qui simplement consiste en gros à revoir un petit peu les salaires par rapport aux indemnités qui globalement sont faits au bénéfice des agents. Leur retraite sera meilleure que si l'on n'avait pas mis en place cette mesure. Donc, cela hausse les dépenses parce que les charges sur les salaires sont plus élevées que sur les indemnités. La dernière chose à dire, là-dessus, c'est que naturellement, vous l'avez vu arriver l'année dernière, pardon fin 2017, le dispositif des emplois

aidés, CUI, emplois jeunes etc. est terminé. Évidemment à chaque fois que nous avons des emplois de cette catégorie, on recevait une subvention de l'État. Cette catégorie d'emplois ayant disparue ou est en train de disparaître, on n'a pas la subvention correspondante, donc ces deux derniers points sont plutôt à la baisse.

Voilà donc pour le cadre national, j'ai essayé d'aller assez vite car ce n'est pas forcément le plus intéressant mais voilà les grandes lignes de ce que les nouvelles lois de programmation et de finances pour l'année prochaine nous ont concoctées.

Maintenant, on va passer à la partie un peu plus longue, c'est la partie sur le projet, projet 2019, projet de budget prévisionnel, qui sera comme vous le savez présenté lors du prochain Conseil, donc, je rappelle avant de commencer, qu'aujourd'hui, il s'agit bien d'un rapport d'orientations et que ce n'est pas le budget que l'on présente.

Naturellement, cela commence par les engagements financiers que nous avons pris, et ces engagements financiers, le premier d'entre eux, c'est le respect du contrat avec l'État. Comme je l'ai déjà dit, il faut donc que nos dépenses de fonctionnement ne dépassent pas 1,35% par rapport à cette année.

Objectif de maîtrise des ratios d'épargne, c'est un objectif qui est aussi imposé mais que nous avons choisi, nous, d'appliquer et vous verrez que nous respectons aussi les engagements qui sont là. Donc une épargne brute intéressante 3,5 millions ou plus et une épargne nette 1 million. Pour ne pas employer trop de jargon, une épargne brute tout simplement c'est la différence entre les recettes et les dépenses. En principe, elle est positive, donc il faut qu'elle soit supérieure à 3,5 millions .

La capacité de désendettement, c'est un ratio également qu'utilisent les financiers, pour simplifier, c'est la façon dont on va pouvoir se désendetter et cela se calcule en années. Vous voyez donc là que l'on s'engage à ce que ce soit inférieur à huit ans, grosso-modo c'est la dette qu'il nous reste à régler, à payer, divisée par la marge que l'on fait. Ce n'est donc pas complètement incompréhensible je pense et c'est cette valeur qui nous donne le nombre d'années qu'il nous faudrait pour rembourser la dette.

Le premier point, sur le fait que nous avons en général une meilleure visibilité de la relation avec l'État, comme je l'ai déjà dit, c'est un des arguments, ce n'est pas le seul, j'en ai donné d'autres tout à l'heure, mais c'est un des arguments qui nous permet de revenir, sans trop de difficulté, au vote en décembre. Je rappelle aussi que les résultats 2018 qui seront exprimés avec précision lors du vote du CA, c'est-à-dire au Conseil Municipal d'avril, en gros les bénéfiques seront bien sûr repris en recettes d'investissements comme la comptabilité l'indique et cette reprise en investissements permet évidemment de baisser l'emprunt puisque plus nous avons de résultats et moins l'on a d'emprunt à faire. Il y a une certaine logique dans cette affirmation.

Quelles sont les orientations du budget 2019 en matière de dépenses ? Ce sont toujours les mêmes, vous les connaissez, puisqu'on a l'habitude d'appuyer dessus, on en a rajouté deux cette année, vous allez voir.

Les deux premiers sont souvent cités : c'est l'Éducation je vous le rappelle, c'est le premier budget de la ville, la politique sociale en deuxième, qui est un budget également important notamment avec le CCAS. On verra les autres après. Simplement, pour aller rapidement sur la liste qui est devant vos yeux, vous voyez que pour les écoles, des écoles comme Corbiac, Gajac ont fait l'objet de gros, gros travaux, qui ont dépassé le million, et vous le verrez au prochain budget, on va avoir un fort investissement prévu pour Cérillan qui sera certainement là-aussi un des plus gros chantiers de 2019 parce que cela durera un peu plus, mais si l'on regarde par rapport aux autres chantiers, aux autres investissements, ce sera le plus gros. Je passe sur le reste, vous connaissez l'école numérique, la sécurisation des entrées etc.

Concernant la politique sociale, on a souhaité aussi illustrer que c'est un axe important avec quelques exemples. Vous savez que la police a déménagé et à la place des locaux de la police, on a aménagé de nouveaux locaux pour le panier solidaire. On a poursuivi et renforcé la médiation sociale. On a accompagné comme vous le savez sûrement l'animation des EVS (espaces de vie sociale). Et l'on a poursuivi, comme on le fait depuis le début du mandat avec

des sommes importantes, la mise en accessibilité des équipements municipaux puisqu'il y avait un certain retard en la matière.

Les deux points suivants qui nous paraissent importants de citer parce que dans ces domaines, il y a eu aussi des efforts importants et surtout depuis un an, c'est ce que l'on appelle l'espace public. On voit tout ce qui tourne autour des espaces verts aménagés : les jardins de poche, le parc de l'Ingénieur qui a une grande notoriété aujourd'hui, d'autant plus qu'il a été le cadre de plusieurs manifestations pendant l'été, et, enfin, on peut commencer à citer la promenade en bord de Jalle à côté de Dupérier qui est en perspective.

Pour les sports, on souhaite aussi en parler puisqu'il y a de gros investissements qui ont été faits déjà : la salle Léo Lagrange qui a été inaugurée il y a peu de temps, cela été dit par Monsieur le Maire ; l'aire de remise en forme du bord de Jalle ; et surtout, sur 2019, un investissement important qui je crois est attendu depuis fort longtemps et nous allons le réaliser, c'est la rénovation de la piste d'athlétisme ; le réaménagement du Club house du centre équestre qui est prévu aussi ; et il y a des points de suspension parce qu'il y aura d'autres petites choses qui n'ont pas été citées ni écrites, comme par exemple les abords du Club house, du stade Monceau etc. Voilà donc pour ces deux points supplémentaires que l'on a souhaité mettre en évidence cette année.

Le dernier, sur les slides au moins, c'est l'accueil du public . Alors là, il y a beaucoup de choses à dire et je commencerais à dire que l'on aurait pu titrer cela « accueil des publics » parce que, en fait, cela s'adresse à beaucoup de gens, beaucoup d'usagers et pas seulement ceux qui viennent à l'accueil de l'Hôtel-de-Ville. Concernant l'accueil de l'Hôtel-de-Ville, par exemple, ce service, le service Population, qui a mis en œuvre la Charte des Usagers et qui l'a d'abord testée dans son service, a depuis, et notamment en 2018, été généralisée dans tous les services qui reçoivent des administrés, c'est pour cela que je dis que l'on pourrait parler « DES » publics. Rapidement à noter que les missions du service État Civil ont été élargies, que le site internet a été refait, que l'on va développer une application qui s'appellera « Tell my City » qui permettra aux usagers de communiquer par internet et avec une géo-localisation immédiate sur toute doléance si l'on peut dire. J'allais oublier pour le service Population qu'un nouveau service a été demandé, par l'État, en ce qui concerne les cartes d'identité et les passeports. Cela veut donc dire que, là-aussi, on augmente le service à l'usager.

Déjà réalisés les nouveaux locaux de la Police Municipale, certains ont participé à l'inauguration. De nouveaux locaux supplémentaires pour les services techniques, c'est un projet à venir mais cela sera réalisé en 2019, on le confirmera certainement au budget. Nouvel équipement jeunesse, certains en ont bien entendu parlé, qui aura comme mission l'information jeunesse, l'accueil des jeunes et abritera également la mission locale. Construction de nouveaux bâtiments en lieu et place de Pierre Mendès France qui accueillera les associations, je ne vais pas m'attarder parce que je pense que tout le monde connaît ce projet ou au moins les grandes lignes.

On va passer maintenant à quelques chiffres. Il faut bien en parler quand on parle finances. Même si l'on n'est pas dans le budget définitif, ce tableau est là pour montrer un petit peu dans la colonne de droite l'évolution, j'allais dire à la hausse, mais vous le voyez, elle n'est pas toujours à la hausse, des dépenses de fonctionnement. Donc, vous voyez que depuis 2-3 ans, cela se stabilise et notamment depuis deux ans puisqu'en 2018 au niveau du budget prévisionnel, nous avons prévu une baisse de ces dépenses de -0,3%, ce qui aurait pu paraître comme très ambitieux au départ compte tenu du contexte RH, mais sachant que, je le rappelle pour ceux qui ne l'auraient plus en tête, c'est qu'au sein des dépenses de fonctionnement, vous voyez que l'on atteint 35 millions, au sein de ces dépenses 2/3 sont relatifs au personnel. Donc, quand on a des mesures qui entraînent une hausse des dépenses de personnel et à personnel égal, il est toujours difficile de maîtriser le total, c'est ce que nous avons fait en 2018 et nous comptons en 2019 à arriver au maximum à 1,22% ce qui nous permettra de respecter le contrat avec l'État.

Sur le deuxième visuel sur les RH. Ce qu'il est intéressant de constater là-aussi, en regardant surtout la dernière colonne, c'est que vous voyez que depuis environ 2015-2016, les dépenses sont très mesurées. Il y a eu une année difficile, 2017, parce que nous avons eu des contraintes réglementaires pour le personnel, mais vous voyez que dès que nous n'avons plus ces

contraintes, en 2018 et en 2019, on est autour de 0, un petit moins de 0 en 2018 et à peine un peu plus de 0 en 2019, ce qui est assez remarquable. J'en profite, puisque j'en suis à ce stade, pour remercier tous les services accompagnés par naturellement la direction des RH, tous les services qui ont respecté la règle et font tous les efforts nécessaires pour arriver à ces résultats, donc merci à tous.

Tant que nous sommes sur les RH, je vais vous proposer, c'est ce que j'ai indiqué en début de propos, deux diapositives sur les RH qui sont un résumé très bref de l'annexe sur les ressources humaines que vous avez en fin de rapport. Si vous voulez, on y reviendra, mais je pense qu'avec les deux papiers que je vais vous indiquer, on a déjà deux mesures intéressantes de l'activité des ressources humaines.

La première chose à dire, c'est que l'on a une stabilité. En français, ETP veut dire Emploi équivalent Temps Plein, j'allais finir par l'oublier à force de parler d'ETP, on ne sait plus ce que cela veut dire. Pourquoi on arrive à cette stabilité ? Comme je viens de l'expliquer, à chaque fois que nous avons un départ d'un service, on en étudie l'organisation pour savoir s'il y a un moyen de faire un petit peu autrement. C'est systématique depuis deux ans maintenant et cela porte ses fruits. Par ailleurs, vous vous souvenez certainement de l'année 2016 au cours de laquelle, comme la loi nous le demandait d'ailleurs, nous avons ramené le temps de travail à 1207 heures alors qu'il n'était pas à ce niveau. Donc les deux mesures que vous avez sous les yeux ont permis cette stabilisation des équivalents à temps plein, équivalent à temps plein cela veut dire que ce n'est pas exactement le nombre d'agents puisque certains travaillent à temps partiel, c'est la somme des heures travaillées divisée par 1207 heures.

Voilà pour ce premier document, on va passer au second. Il donne un petit peu une photographie simple de la structure, comme c'est demandé dans le rapport, dans la loi, du personnel. Il est intéressant de constater que 77% occupent un emploi permanent, que la politique que nous avons mise en place, il y a maintenant trois ans, c'est-à-dire de diminuer tout ce qui est emploi dit précaire, c'est-à-dire ce qui n'est pas titulaire, pas fonctionnaire. Cette politique, on l'a mise en place il y a trois ans mais surtout maintenue chaque année. Vous voyez que ce que l'on appelle les pré-titularisations, c'est en fait tout simplement le fait de faire passer un agent en contrat précaire dans le sas d'entrée comme agent fonctionnaire. Donc, on en a réalisé 23 en 2018 de ces passages et quand on fait le total depuis 2015, on arrive à 82 ce qui, là aussi je pense, est un résultat remarquable. Enfin, à noter que sur ce domaine, comme la loi nous l'a imposée, nous avons dû supprimer ou se séparer des agents qui étaient soit en CUI, Contrat Unique d'Insertion ou des emplois d'avenir sachant que le nouveau gouvernement a jugé que ces emplois n'étaient pas utiles et n'étaient pas efficaces pour faire de la réinsertion et donc les a supprimés. Nous avons choisi, et cela n'était pas une obligation, dans un maximum de cas et dans tous les cas où cela a été possible de ne pas les remercier mais de transformer leur contrat en emploi de droit public, c'est-à-dire pas tout à fait des fonctionnaires mais presque. Cette mesure me paraît tout de même à signaler parce qu'elle n'était pas du tout obligatoire et beaucoup de collectivités ne l'ont pas fait.

Une fois que l'on a parlé de ces deux éléments, on peut regarder directement dans la structure, dans la deuxième colonne, le nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires, cela veut dire que ce sont les pré-titularisations, les contractuels sur emplois permanents. Vous voyez qu'il y en a une trentaine, cette année 52, c'est donc un chiffre qui est relativement modeste mais qu'il faut un peu connaître. A la fin, quand l'on regarde le total des emplois effectifs, vous les avez dans la dernière colonne, il n'y a pas grand chose à rajouter là-dessus. Il me semble que les deux choses importantes à dire étaient ce qui est écrit en entête de page. Voilà pour les effectifs.

Je reviens aux dépenses de fonctionnement, après avoir passé plusieurs slides sur le personnel, c'est 2/3 ou plus du budget, donc c'est important de savoir comment cela se passe à l'intérieur. Il me reste maintenant à dire un mot rapide des grands chapitres des autres dépenses. Il y a bien sûr, comme chaque année, des subventions qui sont versées essentiellement en nombre, en somme ce n'est pas essentiellement, en valeur, maintien de l'enveloppe à toutes les associations, c'est aussi un effort par les temps qui courent de maintenir le total à toutes les associations. Enfin, vous le savez certainement, il y a une subvention spéciale et importante, de l'ordre du million à l'EPCC et au CCAS.

Deuxième paragraphe, c'est la partie qui vient après le personnel en terme de valeur, ce sont les charges à caractère général. On y trouve, comme c'est indiqué, les fluides, c'est-à-dire comment on utilise le gaz et l'électricité ou autre pour se chauffer. Il existe dans ce domaine-là une hausse à prévoir assez importante puisque l'on arrive à la chiffrer à 4% parce que d'abord les tarifs des fluides augmentent, on parle par exemple, et ce n'est pas négligeable dans notre collectivité de l'augmentation du gaz de l'ordre de 6 à 8% etc., par ailleurs, il y a des hausses de volumes c'est-à-dire que je prendrais, puisque que j'en ai parlé tout à l'heure, l'exemple des espaces verts, leur nombre augmente, donc évidemment derrière les charges augmentent pour pouvoir les entretenir à la hauteur de l'attente des usagers.

Enfin, puisque nous continuons à investir même si les temps sont difficiles, nous aurons un système de carte jeunes à partir de 2019 qui permet aux jeunes évidemment de Saint-Médard mais aussi tout un tas de communes avec Bordeaux, je crois qu'il y en a douze en plus de Bordeaux qui vont pouvoir avoir accès à des spectacles, des théâtres, des cinémas et autres, grâce à cette carte jeunes qui sera mise en place l'année prochaine.

Le dernier point sur les dépenses de fonctionnement c'est purement financier, ce sont les frais financiers. Tout simplement, ce sont des intérêts d'emprunts et comme nous avons de moins en moins d'emprunts à rembourser, nous avons de moins en moins d'intérêts et donc de frais financiers à rembourser. Vous avez entre parenthèses, et on le reprendra tout à l'heure c'est déjà intéressant de le voir, une baisse en 4-5 ans, on est passé de 22 millions de dette à 15 et donc vous verrez que ceci est une stratégie, que ce n'est pas par hasard et à quoi cela sert.

On va passer aux recettes, je vais aller assez vite là-dessus parce que cela nous concerne moins directement on va dire. Il y a trois catégories de recettes, il faut au moins retenir cela. On a des recettes de l'État, on a parlé tout à l'heure, de la dotation globale, on a des recettes de la Métropole et enfin on a des recettes communales.

Sur l'État, j'en ai parlé, je vais passer très vite en disant que l'on est plutôt en baisse un petit peu partout donc ce n'est pas très agréable à avoir, mais c'est comme ça.

Sur les recettes de la Métropole, on est là plutôt stable, avec l'attribution de compensations, cela veut dire en clair que c'est liée aux mutualisations que nous avons faites. La dotation de solidarité est liée à une redistribution en gros de la taxe foncière que touche la Métropole à notre place aujourd'hui. Enfin, le fonds de concours « voirie et propreté » c'est tout simplement le fait que la Métropole nous paye parce que après nous l'avoir pris en charge, elle nous a redélégué les travaux de voirie et de propreté qui sont effectués par les services techniques et donc, elle nous paye pour cela l'ordre de 1 million d'euros.

Enfin, pour terminer sur ce chapitre des recettes, la fiscalité locale, on rappelle avec force et intérêt qu'il n'y a pas d'augmentation des taux en 2019 sur la commune, par contre, il y aura ce que l'on appelle la revalorisation réglementaire des bases, c'est-à-dire en gros pour simplifier que c'est le loyer que l'on payerait si l'on louait la maison mais de manière très grossière. La dernière ligne concernant nos recettes en fonctionnement, c'est ce que l'on appelle tout simplement les produits des services, c'est-à-dire tout ce que la collectivité facture en matière d'usagers, c'est notamment pour les enfants, les cantines etc.

Voilà, je vous ai donné les deux grands domaines de la gestion budgétaire. D'une part les dépenses, d'autre part les recettes et quand on fait le bilan de tout cela, en rappelant rapidement que nous avons une hausse des dépenses qui est limitée à 1,22%, si l'on fait la différence entre la colonne dépenses et la colonne recettes on obtient 3,7 millions d'euros qui s'appelle la marge brute et si vous vous en souvenez, l'épargne brute pardon, moi je dis souvent marge, mais cela veut dire financièrement, chez nous il faut dire l'épargne, donc c'est l'épargne brute et donc j'allais dire que vous voyez qu'elle est au-dessus des 3,5 millions que nous nous sommes fixés. L'épargne nette, c'est tout simplement l'épargne brute du dessus moins le remboursement des dettes et donc là-aussi, on est au dessus de la barre fixée puisque l'on arrive à 1,5 million d'euros au lieu du 1 million qui était prévu comme minimum. Cette page montre donc tout simplement que nous avons dans cette présentation budgétaire tout à fait correctement respecté le contrat avec l'État et nous verrons cela un petit peu plus tard pour le budget définitif.

Cette diapositive c'est pour vous montrer, je le disais à l'instant, à propos des dettes et de tous

les investissements qui vont avec. Vous avez en bleu les dépenses dites d'équipements, c'est-à-dire les investissements, vous avez en rouge la dette qui, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, baisse de 2014 à 2018 et vous avez en jaune ce que l'on a appelé tout à l'heure la capacité de désendettement c'est-à-dire la capacité à maîtriser notre dette finalement. Ce qui est intéressant, c'est de voir si vous regardez la rouge et la bleue, vous voyez que pendant que l'une descend, l'autre remonte et ce n'est pas par hasard, c'est-à-dire que l'on a souhaité et mis en œuvre des méthodes et des gestions pour que notre dette diminue afin que l'on puisse mieux s'endetter plus tard, sans dégrader notre fameuse capacité de désendettement. C'est ce qui nous permet, en regardant la courbe bleue, de se mettre à investir de plus en plus, malgré je l'ai dit, les difficultés budgétaires. Pourquoi ? Parce que l'on a fait cette opération de désendettement fort depuis 2014. Le désendettement total, comme vous le voyez dans la première ligne, c'est 7 millions d'euros ou quasiment alors qu'en face de ce désendettement fort, c'est ce qui est compliqué à faire et qui est un bon résultat, c'est-à-dire faire moins d'emprunt finalement, et bien, on a réussi à faire des records d'investissements. Je crois que ces courbes montrent bien la qualité du résultat.

On va passer rapidement, j'arrive bientôt à la fin, sur les dépenses d'investissement appelées aussi d'équipement, cela rejoint aussi ce que je viens de dire à l'instant, voyez les trois premières lignes, c'est une hausse permanente des investissements : 7 millions, 9 millions, 11 millions et on a bien l'intention de continuer comme cela cette année 2019 au moins, après on verra.

Pour information, nous avons mis en œuvre et vous le savez, il y a déjà deux ans ou trois maintenant la technique financière de ce que l'on appelle les AP/CP. En clair, cela veut dire que l'on projette un chantier en investissement sur deux ou trois ou quatre ans, donc c'est cet étalement qui financièrement est organisé. Le sigle AP/CP signifie Autorisation de Programme Crédit de Paiement. Enfin, il faut surtout se souvenir que l'on étale les dépenses sur deux ou trois ans. Dans ces deux premières AP/CP en cours, on avait bien sûr la Place de la République, on l'a voté en Conseil donc vous le savez et Pierre Mendès France c'est la même chose, c'est même trois ou quatre ans, on l'a aussi voté en Conseil. Il n'y a donc pas de problème. Enfin la troisième, vous le verrez au prochain Conseil parce que ce n'est pas encore voté, ce sont les travaux dont j'ai parlé tout à l'heure et vous voyez, quand je vous ai dit que c'était un gros investissement, il y en a pour 5 millions d'euros, donc c'est quand même une affaire importante qu'il va falloir gérer avec attention. Voilà, pour le reste, ce qui est intéressant c'est la dernière ligne vous avez un remboursement du capital de la dette de 2 millions encore cette année, je vous rappelle que l'on était à 22, puis à 15. Vous voyez que ce sont des sommes importantes qui sont désendettées chaque année. L'ACI c'est simplement lié au transfert de compétence donc je passe.

Sur les recettes cette fois, bien sûr en recettes d'investissement on a l'emprunt, c'est classique. Comme c'est écrit là, on a toujours emprunté et on continuera à le faire en 2019 de manière raisonnée, de façon à ce que notre critère de désendettement soit respecté, inférieur à 8 ans et aujourd'hui nous en sommes loin, ce qui nous permet (on est à quatre ou cinq ans) d'avoir une visibilité sur les trois ou quatre ans qui viennent, ce qui va nous permettre d'investir en empruntant sans risque. Voilà l'intérêt d'avoir fait le travail qui était fait jusqu'à présent.

Le FCTVA, alors c'est aussi un sigle, Fonds de Compensation de la TVA, c'est en gros la TVA que l'on paye sur des investissements que l'État nous rembourse mais deux ans après, c'est pour cela qu'est écrit là, que c'est calculé sur les dépenses d'équipement, d'investissement de 2017.

Bordeaux Métropole nous reverse également en investissement une partie des taxes locales d'équipement et d'aménagement qu'il touche. Il fut un temps où c'était la commune.

Enfin, un autre point important qui nous permet d'avoir des recettes pour investir, c'est ce que l'on appelle les cessions, c'est-à-dire les ventes de bâtiments, de notre immobilier. C'est donc variable selon les années, sur ce que l'on vend, sur l'année 2019 nous prévoyons de vendre pour 415 K€ de bâtiments ou de terrains.

Enfin le dernier point, je l'ai déjà cité mais vous ne l'avez peut-être pas en mémoire, la contre partie du contrat que nous avons signé avec l'État nous permet de recevoir dès 2018 240 K€ d'aide à l'investissement local et puisque nous sommes en contrat pour trois ans, on attend que

pour la deuxième année du contrat 2019, on ait au moins la même somme mais on attend d'avantage, on verra au mois de mars.

Voilà, j'en ai terminé, je voulais juste vous montrer, c'est un peu épais mais je n'ai pas réussi avec Madame Joly à le faire plus petit parce qu'il y a quand même pas mal de choses à dire, j'ai voulu résumer finalement si l'on avait quelque chose à retenir, quelles sont les principales orientations budgétaires pour l'année prochaine. La première chose à dire, c'est que par le biais du contrat ou plutôt pour respecter le contrat avec l'État, nous avons une évolution des dépenses à la hausse, limitée à 1,22% donc inférieure à 1,35% et ce malgré l'inflation qui repart un petit peu, on parle de 1,8% cette année et de 1,4-1,5% l'année prochaine, malgré, comme je l'ai indiqué, vous l'avez vu sur l'augmentation des charges générales, les hausses de fluides, les effets volumes. J'ai pris l'exemple des espaces verts et les nouvelles offres, j'ai pris l'exemple de la carte jeune. Tous les services ont dû travailler assez longtemps pour arriver à ce résultat. Il a fallu des arbitrages mais tous les services, et j'en profite pour les remercier au passage, ont joué le jeu et ont réussi à nous permettre ce résultat.

Les dépenses de personnel, vous l'avez vu, je passe, cela fait deux ans qu'on les maîtrise parfaitement, pas de taux d'imposition majoré, la capacité d'endettement aujourd'hui de l'ordre de cinq ans restera inférieure malgré les investissements. Le record d'équipement en 2019 sera de 11 millions d'euros. Si l'on regarde la décennie, il n'y a pas mieux. Tout cela est bien sûr pour augmenter les services au public et la qualité de vie des Saint-Médardais. Le dernier point est moins important donc j'en ai terminé.

DG18_143 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de la tenue du débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ainsi, le rapport doit comporter les informations suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et Bordeaux Métropole ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation d'investissements comportant une prévision des dépenses et des recettes et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice ;
- des informations sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel, les rémunérations, la durée effective du travail dans la commune.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

L'article 10 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 ajoute qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

La Loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018-2022 adoptée le 22 janvier 2018 définit la trajectoire de dépenses et de solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques. Elle prévoit ainsi une baisse du poids de la dépense publique ainsi qu'une diminution de la dette publique à horizon 2022.

Elle met un terme aux baisses brutales de dotations à destination des collectivités territoriales pour inaugurer un mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des collectivités afin de les faire contribuer au redressement des finances publiques. Cette démarche s'inscrit dans un cadre partenarial entre l'État et les collectivités territoriales.

Ainsi, la loi de programmation fixe depuis le 1er janvier 2018, un objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre à 1,2%. L'économie générée ainsi par rapport à une évolution au fil de l'eau des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités est évaluée à 13 milliards d'euros de 2018 à 2022.

Afin d'organiser la contribution des collectivités à la réduction des dépenses publiques et du déficit public, la loi de programmation prévoyait la signature de contrats d'objectifs de trois ans entre l'État et les collectivités territoriales les plus importantes avant le 30 juin 2018.

Ces contrats étaient obligatoires pour les régions, départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 atteignaient un niveau supérieur à 60 millions d'euros (322 collectivités concernées). Les autres collectivités pouvaient demander au représentant de l'État la conclusion d'un contrat sur la base du volontariat.

246 collectivités ont contractualisé avec l'Etat : 230 collectivités comprises dans le champ obligatoire de la contractualisation (soit 71% des collectivités concernées) et 16 autres collectivités sur la base du volontariat.

La municipalité de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité assumer sa part dans le redressement des finances publiques et s'inscrire dans une gestion responsable.

Ainsi, au regard des objectifs de bonne gestion qu'elle s'est fixés (maîtrise des dépenses de fonctionnement et une capacité de désendettement inférieure à 8 ans), la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'est portée volontaire à la contractualisation avec le représentant de l'État.

A l'issue du dialogue avec le Préfet, le Conseil municipal du 27 juin dernier a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'État.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit les exercices 2018, 2019 et 2020 et pourra donner lieu à un avenant modificatif sur demande de l'une des parties.

Ce contrat détermine, sur le périmètre du budget principal de la commune, **un objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de +1,35% par an.**

En plus d'inscrire la Ville dans une démarche vertueuse de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la contractualisation permet à la Ville d'obtenir des financements de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). La Ville a ainsi obtenu, dès 2018, 240 K€ de DSIL pour financer le plan de progrès énergétique (LED) et l'équipement numérique des écoles. Elle pourra prétendre en 2019 et 2020 à de nouveaux financements dans le cadre de la DSIL.

I) Contexte national et métropolitain

Le projet de loi de finances pour 2019 s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022. Globalement, il ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités territoriales.

La réforme de la fiscalité locale fera l'objet d'un projet de loi dédié annoncé sur le premier trimestre 2019.

A/ La stabilité des dotations aux collectivités

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables pour 2019 et même en très légère hausse par rapport à la loi de finances pour 2018 (+70 millions d'euros) et s'élèveront à 48,2 milliards d'euros.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des Communes et des Départements restera stable en 2019 à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal en faveur des collectivités les plus fragiles (hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale).

A ce titre, la DGF de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles pour 2019 sera, comme en 2018, écrêtée. En effet, l'écrêtement sur la DGF est applicable aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur de plus de 75% au potentiel fiscal moyen par habitant au niveau national. Il est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement N-2.

Ainsi, en 2018, la DGF de la Ville a été écrêtée de 198 K€. Pour 2019, il devrait être du même ordre.

Les dotations de soutien à l'investissement seront également stables en 2019 et se monteront à 2,1 milliards d'euros dont 1,8 milliards pour les communes. Plus particulièrement, l'enveloppe de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élèvera à 570 millions d'euros. Grâce à la signature du contrat avec l'Etat, la Ville bénéficiera en 2018 de 240 K€ de DSIL et le montant de dotation attendue en 2019 devrait être encore en augmentation.

B/ Les dispositions fiscales

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié aujourd'hui annoncé au premier trimestre 2019 et qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

La loi de finances pour 2019 prévoit la deuxième tranche de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement.

Ce dégrèvement est transparent pour les collectivités territoriales : l'Etat se substitue purement et simplement au contribuable. Les collectivités continuent à bénéficier ainsi de la dynamique des bases fiscales jusqu'en 2020.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé que la troisième tranche interviendra dans le projet de loi de finances pour 2020. L'idée est toujours de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires.

Les incertitudes demeurent à compter de 2021 sur les recettes fiscales qui seraient perçues par le bloc communal dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale.

La revalorisation légale des bases fiscales sera adossée à l'inflation constatée en 2018.

C/ En matière de ressources humaines

La loi de finances pour 2019 prévoit l'application de la 2^{ème} phase des mesures du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), après une pause d'une année en 2018, impactant à la hausse la masse salariale des collectivités territoriales. Pour la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, son impact est de 80 000 € en 2019.

La réduction du dispositif des emplois aidés financés par l'Etat entamée en 2017 se poursuit en 2019. La municipalité a souhaité transformer les contrats aidés en CDD.

En 2019, la Ville organisera les élections européennes, ce qui impactera également l'évolution

des charges de personnel.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source est mis en place, ce qui représente une charge indirecte supplémentaire pour la Ville.

D/ Les relations financières entre la Ville et Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole s'est engagée à maintenir le Pacte fiscal et financier avec les villes membres jusqu'à la fin du mandat ce qui garantit que la dotation de solidarité métropolitaine ne servira pas de variable d'ajustement pour atteindre son objectif de maîtrise des dépenses.

Bordeaux Métropole mène une étude sur le transfert de la compétence « éclairage public » sur le territoire métropolitain avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

II) Le projet de budget 2019 : un projet ambitieux de maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant d'importants investissements pour la Ville.

Le projet de budget 2019 s'élabore dans le respect des engagements financiers pris dans la contractualisation avec l'Etat :

- **un objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de +1,35%** du compte administratif 2018 au compte administratif 2019
- un objectif de réalisation du plan pluriannuel d'investissement en ayant une **capacité de désendettement inférieure ou égale à 8 ans en 2020**

La municipalité se fixe également un **objectif de maîtrise des ratios d'épargne** : une épargne brute supérieure à 3,5 millions d'euros et une épargne nette supérieure à 1 million d'euros.

Il s'agit d'objectifs financiers ambitieux dans un contexte national d'inflation (+1,8 % en 2018 et +1,4% envisagé en 2019) et dans un contexte où le poids des normes reste important et pèse sur les dépenses de fonctionnement (Règlement Général de Protection des Données, démarche sur la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments accueillant les enfants, diagnostic technique amiante sur tous les bâtiments communaux...).

Ils sont d'autant plus ambitieux que la municipalité souhaite continuer d'enrichir l'offre de services à destination des Saint-Médardais et notamment des jeunes avec d'une part, l'ouverture d'un espace avenue de la Boétie qui leur sera dédié et d'autre part, la mise en place de la carte jeune métropolitaine.

Cette forte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet d'éviter un effet ciseau sur la section de fonctionnement et de dégager l'autofinancement nécessaire pour les investissements à réaliser.

Le volume des dépenses d'équipements prévues en 2019 sera en forte hausse par rapport à 2018 pour atteindre un record historique sur la décennie de l'ordre de 11 millions d'euros.

Comme annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires de 2018, l'exercice budgétaire 2019 est marqué par un changement de calendrier avec le vote du budget primitif de 2019 en décembre 2018.

Les résultats de l'année 2018 seront intégrés dans un budget supplémentaire qui sera voté au conseil municipal d'avril 2019 après le vote du compte administratif 2018. L'intégralité du résultat sera reprise en recette d'investissement pour réduire le besoin d'emprunt sur 2019.

A) Le projet de budget communal est pleinement conforme aux orientations de l'équipe municipale depuis le début du mandat.

Pour l'exercice 2019, les orientations budgétaires sont conformes à celles des exercices précédents comme cela a été formalisé dans le contrat signé avec l'État : stabiliser les dépenses de fonctionnement, maintenir une épargne brute à un montant supérieur à 3,5 millions d'euros, avoir une épargne nette positive et une capacité de désendettement très sécurisante.

Au-delà des éléments financiers, en plus des priorités que sont l'éducation, les interventions sociales et l'accueil du public, la Ville investit dans les domaines du sport et de l'espace public.

1) Le respect de l'engagement pris dans la contractualisation

Dépenses réelles de fonctionnement (selon

CA) :

DRF	Évolution
-----	-----------

2012	31 297 380	7,50%
2013	31 657 927	1,15%
2014	33 221 881	4,94%
2015	32 955 246	-0,80%
2016	33 450 683	1,50%
2017	34 233 073	2,34%

Dépenses réelles de fonctionnement (selon BP) :

	DRF	Évolution
BP 2012	29 953 514	2,24%
BP 2013	30 989 614	3,46%
BP 2014	32 527 464	4,96%
BP 2015	33 644 674	3,43%
BP 2016	34 094 033	1,34%
BP 2017	34 832 687	2,17%
BP 2018*	34 729 351	-0,30%
Prévisionnel BP 2019*	35 151 565	1,22%

*Nb : les montants indiqués pour le budget primitif 2019 sont des montants prévisionnels ressortant de la préparation budgétaire au moment de la rédaction du ROB. Ils pourront encore évoluer en fonction des arbitrages à venir.

Part des dépenses d'équipement dans le total des dépenses réelles de la Ville (hors remboursement du capital de la dette) :

CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
7,99%	14,00%	18,20%	23,10%

En 2015, la dynamique des dépenses de fonctionnement a été stoppée au compte administratif (-0,80%).

En 2017, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2,34% était principalement due à des mesures nationales : mise en place progressive du PPCR, augmentation du point d'indice de la fonction publique, élections et augmentation du FPIC.

En 2018, la Ville a fortement contenu l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement (-0,30% de BP à BP) en maîtrisant à la fois ses dépenses de personnel et ses charges générales grâce aux actions mises en place telles que le schéma directeur du patrimoine immobilier, le remplacement de points lumineux par des lanternes LED moins énergivores, la coupure nocturne de l'éclairage, l'intégration au groupement de l'ADARCE pour l'achat des denrées élémentaires...

Le montant prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement pour 2019 respecte pleinement les engagements pris dans la contractualisation avec une hausse envisagée de +1,22% par rapport au BP 2018.

Il convient de préciser que toutes les dépenses réelles de fonctionnement n'entrent pas dans le champ de la contractualisation. En effet, les dépenses du chapitre 014 des atténuations de produits (FPIC, pénalités SRU...) en sont notamment exclues. Les dépenses éligibles (chapitres 011, 012, 65, 66 et 67) sont retraitées des recettes du chapitre 013 « atténuations de charges ». Le montant contractualisé en 2019 est de 34 495 035 €, le compte administratif 2019 ne devra pas être supérieur à ce niveau de dépenses.

2) Des politiques publiques ambitieuses.

Depuis le début du mandat, malgré le contexte financier contraint, la municipalité a défini plusieurs priorités parmi les missions assumées par la Ville dont :

a) L'éducation, premier budget de la Ville.

D'importants travaux ont été faits, sont en cours ou à venir :

- Des travaux de restructuration importants de l'école élémentaire de Gajac se sont terminés en septembre 2017.
- Des travaux de sécurisation dans les écoles ont été effectués notamment au niveau des entrées.
- D'importants travaux d'isolation ont été réalisés à l'école élémentaire de Corbiac.
- L'école élémentaire Montaigne sera mise aux normes accessibilité avec un ascenseur en 2019.
- Le groupe scolaire La Garenne, la maternelle Montaigne, l'annexe Montaigne et la maternelle Villagexpo seront également mis aux normes accessibilité en 2019.
- Le parking de l'école Hastignan fera l'objet de travaux importants d'aménagement en 2019.
- Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en octobre 2018 pour la restructuration et l'extension de l'école de Cérillan. Les travaux débuteront en 2019 pour se finir en 2021. Cette opération sera gérée en autorisation de programme/crédits de paiement.

Trois classes supplémentaires ont été ouvertes à la rentrée de septembre 2018 : une à l'école maternelle Cérillan, une à l'élémentaire Corbiac et une à l'élémentaire Gajac.

La Ville poursuit le développement de l'école numérique pour préparer « l'école de demain ». En 2018, la Ville a fini d'équiper toutes les écoles élémentaires et a équipé l'école maternelle Corbiac. En 2019, elle finira d'équiper toutes les écoles maternelles (Villagexpo, Cérillan, Magudas et Montaigne).

Après concertation avec les parents d'élèves et les équipes enseignantes, la municipalité a décidé de revenir à la semaine de quatre jours à la rentrée de septembre 2018. Afin de maintenir une haute qualité d'accueil des enfants, la municipalité a décidé les principes d'organisation suivants : le maintien des horaires d'accueil pour les semaines scolaires (7h-19h), une pause méridienne de 2 heures et une organisation du centre de loisirs du mercredi sur chaque site durant la semaine scolaire.

b) La politique sociale.

La Ville aménage les anciens locaux de la police municipale pour y accueillir le panier solidaire.

La subvention de la Ville en faveur du CCAS sera maintenue au montant de 2018 (1 075 000 €).

La Ville poursuit sa mission de médiation sociale, au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique, qui est assurée par deux agents et un volontaire en service civique.

La Ville accompagne la mise en place d'un schéma d'animation des espaces de vie sociale (EVS) avec le soutien des centres sociaux et des EVS afin de mieux intégrer les besoins, notamment sur le Centre Ville et Gajac - Berlincan à moyens constants.

A ce titre, elle soutient la fusion de la Maison d'Animation des Jalles et du Centre d'Animation de Feydit effective au 1er janvier 2019. Elle finance également, la réhabilitation d'une maison destinée à accueillir l'EVS la Ruche en centre ville, au printemps 2019.

Enfin, la Ville poursuit la réalisation de l'agenda de mise en accessibilité des équipements municipaux.

c) L'espace public.

D'importants aménagements ont été faits, sont en cours ou à venir :

- Les jardins de poche avec aires de jeux (Issac, Magudas, Cérillan)
- Les Bords de Jalle (l'arboretum, la rotonde et ses abords, les berges et accès)
- Le Parc de l'ingénieur avec notamment une aire de jeux
- L'éclairage public avec notamment le remplacement des points lumineux par des lanternes LED
- L'enfouissement des réseaux, rénovation de l'éclairage public et aménagement des espaces verts (place d'Hastignan, avenue du Haillan, avenue Jeandron, avenue de Martignas, rue Lamartine, avenue Léon Blum...)
- La Place de la République
- La promenade en bord de jalles en centre ville (projet Duperrier)

d) Le sport

D'importants travaux ont été faits, sont en cours ou à venir :

- La réhabilitation de la salle Léo Lagrange
- L'aménagement des abords du club house du complexe sportif Monseau
- La création d'une aire de fitness et d'un parcours sportif de jeux pour enfants en bord de Jalle
- La rénovation de la piste d'athlétisme
- Le réaménagement du club house du centre équestre

e) L'accueil du public

L'accueil du public est également une priorité du mandat comme en a témoigné la mise en place de la charte des usagers en janvier 2017. Elle concerne l'accueil physique et téléphonique des administrés et vise à développer avec eux une relation de qualité et de confiance. La particularité de cette charte est de définir des obligations tant pour les agents publics que pour les administrés. Sa mise en œuvre a débuté sur le site de l'Hôtel de Ville et elle s'est étendue en 2018 à tous les services de la Ville.

La Ville marque ainsi son attachement à la qualité de l'accueil des publics en maintenant son haut niveau de services proposés, tous domaines confondus : sports, petite enfance et parentalité, éducation, actions culturelles, jeunesse, vie associative, économie...

Pour améliorer l'accueil et la relation avec les usagers, la Ville développe également des outils d'e-administration (une interface de prise de rendez-vous avec le service population et citoyenneté et une application permettant aux administrés de signaler aux services municipaux des incidents sur l'espace public). Une refonte du site internet de la Ville est aussi en cours.

La Ville a également été dotée fin 2017 d'un nouveau dispositif de recueil pour traiter les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports pour les Saint Médardais mais également pour les habitants des villes voisines. Cette compétence est effectuée par la Ville sans compensation financière de l'État.

De nouveaux locaux ont été aménagés en 2018 pour y accueillir la Police Municipale.

En 2019, des travaux seront effectués pour aménager des locaux supplémentaires aux services techniques et ainsi en améliorer l'accueil.

La Ville développe sa politique en faveur de la jeunesse à travers la livraison au printemps 2019 d'un nouvel équipement jeunesse qui accueillera le bureau information jeunesse, l'accueil de jeunes et la mission locale. Parallèlement, la Ville facilitera l'accès à la culture et au sport au travers de son engagement dans l'expérimentation en 2019 d'une carte jeune métropolitaine partagée, reposant sur des principes déjà expérimentés par la Ville de Bordeaux :

- Une carte gratuite, pour les enfants de 0 à 16 ans et les jeunes de 16 à 25 ans
- Fondée sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisirs permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels
- Une carte unique offrant les mêmes avantages à chaque jeune, quelle que soit sa commune de résidence du moment que celle-ci participe à l'expérimentation.

La construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Centre Pierre Mendès France permettra d'améliorer l'accueil des associations.

B) L'évolution des principaux postes budgétaires.

La préparation budgétaire est suffisamment avancée pour avoir une idée de l'évolution des grandes masses budgétaires.

1) L'évolution des principaux postes budgétaires de la section de fonctionnement.

En dépenses :

a) Les dépenses de personnel.

Après deux exercices de maîtrise de leur évolution à 1,5-1,6% en 2015 et 2016, les dépenses de personnel ont augmenté de 2,4% en 2017 principalement en raison de contraintes extérieures : mise en place progressive du PPCR, revalorisation du point d'indice, organisation de 4 tours d'élections, effet GVT...

Pour 2018, l'évolution des dépenses de personnel était en légère baisse de -0,07% de BP à BP.

Pour 2019, les charges de personnel n'évolueront que très faiblement de +0,14% malgré la mise en application de la 2^{ème} phase du PPCR, l'organisation des Elections Européennes et l'effet GVT.

Cette forte maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel en 2018 et en 2019 est possible grâce à l'adaptation permanente de l'organisation des services et l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ.

La Ville n'envisage pas de s'engager dans le cycle 4 du schéma de mutualisation, il n'est donc pas prévu de transfert de personnel.

Chapitre 012 "Charges de personnel" :

	BP	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation (par rapport BP)	Évolution BP / BP
2012	17 928 000	18 700 773	18 679 319	104,19%	2,7%
2013	19 005 426	19 426 776	19 292 509	101,51%	6,0%
2014	20 502 378	20 831 964	20 429 999	99,65%	7,9%
2015	20 828 677	20 828 677	20 701 336	99,39%	1,6%
2016	21 133 936	21 133 936	21 015 101	99,44%	1,5%
2017	21 760 000	21 610 000	21 562 161	99,09%	2,4%
2018	21 744 606				-0,07%
Prévisionnel BP 2019	21 774 764				0,14%

b) Les subventions aux partenaires.

Concernant les subventions aux partenaires, la Municipalité maintiendra en 2019, une enveloppe de subventions aux associations, à l'EPCC et au CCAS globalement comparable à celle de 2018 (hors subventions exceptionnelles versées en cours d'année).

c) Les autres dépenses.

En 2019, les charges à caractère général évolueront de l'ordre de +4%, en raison notamment de l'inflation et de l'augmentation importante des tarifs des fluides. Cette évolution est liée aussi à l'accroissement :

- de population et notamment des effectifs des enfants fréquentant les structures municipales.
- de surfaces des espaces verts urbains à entretenir suite à l'aménagement notamment de plusieurs jardins de poche et à l'acquisition de 9 hectares d'espaces verts auprès d'ArianeGroup.

Elles évoluent enfin pour proposer aux Saint-Médardais de nouvelles offres de prestations telles que la mise en place de la carte jeune métropolitaine, le développement des activités estivales suite aux très bonnes fréquentations de l'été 2018...

Les frais financiers continuent de baisser dans la mesure où la Ville s'est désendettée de 4,4 M€ en 2015 et 2016, ne s'est endettée en 2017 que de 215 000 € et s'est à nouveau désendettée de 2,4 M€ en 2018 soit pas loin de 7 millions de désendettement en 4 ans.

Données issues des comptes administratifs :

	Chap. 011 Charges à caractère général	Chap. 66 Charges financières	Chap.67 Charges exceptionnelles	Chapitre 014 Atténuations de produits
2013	7 389 893	883 877	208 472	204 835

2014	7 969 431	858 050	62 972	136 059
2015	7 645 274	766 860	59 057	190 691
2016	7 836 470	666 134	54 557	268 887
2017	7 938 581	569 398	54 577	379 401

En recettes :

a) La fiscalité :

Le projet de budget s'équilibrera, cette année encore, sans augmentation des taux fiscaux.

Évolution des bases de taxe d'habitation (TH) et de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) :

	Bases TH	Évolution /N-1	Dont		Bases TF	Évolution /N-1	Dont	
			Var. légale	Var. Physique			Var. légale	Var. Physique
2013	47 782 267	3,98%	1,80%	2,18%	40 944 396	5,08%	1,80%	3,28%
2014	49 176 398	2,92%	0,90%	2,02%	42 125 089	2,88%	0,90%	1,98%
2015	51 655 888	5,04%	0,90%	4,14%	42 085 643	-0,09%	0,90%	-0,99%
2016	52 579 039	1,79%	1,00%	0,79%	42 926 159	2,00%	1,00%	1,00%
2017	53 526 341	1,80%	0,40%	1,40%	43 887 640	2,24%	0,40%	1,84%

Le tableau ci-dessus montre des bases fiscales plus dynamiques en 2017 par rapport à 2016 (effet moratoire).

Concernant la taxe d'habitation, les différences d'évolution sont liées à des mesures d'exonération votées par l'État.

La baisse de taxe foncière en 2015 est liée à la révision importante de la valeur locative de locaux d'une entreprise du territoire suite à un contrôle fiscal.

Les bases définitives pour 2018 n'ont pas encore été notifiées à la Ville.

Pour 2019, l'évolution légale des bases fiscales sera indexée sur l'inflation constatée en 2018 qui serait de l'ordre de +1,8%.

Concernant la fiscalité indirecte, la taxe additionnelle aux droits de mutations sera proposée à 1 400 000 € dans le projet de budget sachant que la Ville a encaissé 1 426 000 € au titre de cette recette en 2017. Le montant prévisionnel pour 2018 devrait être du même ordre (en dehors de la taxe liée à l'achat du foncier Airbus par ArianeGroup).

b) Les relations financières avec Bordeaux Métropole.

L'attribution de compensation perçue en recettes de fonctionnement s'élève à 2,494 millions d'euros en 2018 et n'évoluera pas dans la mesure où la Ville n'a pas transféré de nouvelles compétences en 2018 à Bordeaux Métropole.

La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) versée en 2018 par Bordeaux Métropole s'élève à 1,208 millions d'euros. Elle sera du même ordre en 2019.

La Ville percevra toujours en 2019 le fonds de concours métropolitain pour la compétence « voirie et propreté » dans la mesure où elle exerce ces missions en lieu et place de Bordeaux Métropole par délégation. Son montant sera de 1 069 730 €, en hausse en raison d'évolution de périmètre (+41 230 € par rapport à 2018).

c) Les dotations de l'État

En 2019, en raison de l'écroulement sur la dotation forfaitaire, la DGF baisserait de 118 K€ soit -9 %. Elle est donc estimée à 1 186 K€.

	DGF perçue	Évolution
--	-------------------	------------------

2013	3 556 246	0,61 %
2014	3 347 014	- 5,88 %
2015	2 639 492	-21,14 %
2016	1 916 295	-27,40 %
2017	1 420 974	-25,85 %
2018	1 304 816	-8,17%

d) Les participations des partenaires

L'arrêt des TAP aura pour conséquence la perte de recettes pour la Ville en 2019 :

- Perte du fonds d'amorçage de l'Etat de 162 K€
- Baisse des subventions de la CAF estimée à 25 K€.

Les subventions de l'Etat pour les contrats aidés seront en baisse de 61 K€ suite à la suppression de ce dispositif.

e) Les autres recettes.

En 2019, le produit des services (chapitre 70) se stabilisera. Les pertes de recettes liées à l'arrêt de la facturation des TAP et à l'arrêt de la refacturation à l'EPCC Carré-Colonnes d'un agent qui était mis à disposition, seront compensées par l'effet volume lié à un accroissement de fréquentation des services publics municipaux et à l'augmentation tarifaire annuelle.

Les variations sur le chapitre 77, produits exceptionnels, sont liées au volume des cessions réalisées. Budgétairement, le produit des cessions immobilières est inscrit en recettes d'investissement au chapitre 024.

Les recettes liées aux atténuations de charges (chapitre 013) baisseront en 2019 du fait de la fin des contrats uniques d'insertion.

	Chapitre 70 Produit des services	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	Chapitre 76 Produits financiers	Chapitre 77 Produits exceptionnels	Chapitre 013 Atténuations de charges
2013	3 651 198	769 957	2 622	63 340	254 568
2014	3 809 385	745 405	2 305	651 269	239 637
2015	3 683 029	723 803	4 969	264 853	220 036
2016	4 084 636	709 348	541	1 220 749	235 178
2017	4 141 325	1 279 685	495	544 383	271 477

2) L'évolution des ratios d'épargne.

Pour 2019, avec un objectif de limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,35% et la très légère hausse des recettes de fonctionnement par rapport au budget primitif 2018, l'épargne se décomposerait ainsi :

Recettes réelles de fonctionnement : 38,8 M€

(sans prise en compte des recettes exceptionnelles)

- Dépenses réelles de fonctionnement : 35,1 M€

= Épargne brute 3,7 M€

- Remboursement de la dette 2,2 M€

= Épargne nette 1,5 M€

3) L'évolution des principaux postes budgétaires de la section d'investissement.

Les dépenses : Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement, de l'attribution de compensation en investissement et du remboursement du capital de la dette.

a) Les dépenses d'équipement.

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

	BP+REPORTS+DM	Réalisé	Taux de réalisation/BP+DM
2015	5 823 983	2 862 446	49,15%
2016	7 832 035	5 448 648	69,73%
2017	9 384 272	7 616 445	81,16%
2018	10 430 825		

En 2017, le taux de réalisation des investissements a été amélioré grâce à une meilleure programmation des investissements à réaliser et la mise en place de la technique des AP/CP pour la gestion des opérations pluriannuelles.

Pour 2019, le montant de dépenses d'équipement envisagé est de l'ordre de 11 millions d'euros. Il s'agira uniquement d'investissements nouveaux, les reports étant intégrés au moment du budget supplémentaire après le vote du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal a ouvert deux autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) :

- De 5,1 millions d'euros pour la construction d'un nouveau bâtiment en lieu et place du centre Pierre Mendès France qui sera achevée en 2021.
- De 1,250 million pour le réaménagement de la place de la République dont le paiement s'achèvera en 2020.

Au Conseil Municipal de décembre 2018, la Ville ouvrira une 3ème autorisation de programme (AP/CP) pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école Cérillan, prévus de 2019 à 2021 dont le montant est estimé à 5 millions d'euros.

En 2019, la Ville deviendra propriétaire d'un foncier de 9 hectares dans le cadre du projet Duperrier pour aménager un espace vert urbain en centre ville donnant accès à la Jalle. Parallèlement, la FAB deviendra propriétaire d'un foncier de 5 hectares pour y aménager un maximum de 270 logements.

La Ville portera une enveloppe de 1,5 million d'euros destinée au gros entretien du patrimoine existant, en augmentation donc par rapport aux exercices précédents (1,2 M€ en 2018 et 1 M€ avant).

De plus, la Ville poursuit la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé adopté par le Conseil Municipal en 2015 qui représente un engagement pluriannuel de travaux d'importance. Sur la 1^{ère} période 2016-2018, le montant de dépenses prévu était de 2,2 millions d'euros. Pour la 2^{ème} période 2019-2021, le montant estimé des dépenses est de 2,3 M€.

b) L'attribution de compensation en investissement

Depuis 2017, l'attribution de compensation est imputée en section d'investissement pour la partie relative aux montants de dépenses d'investissements des compétences transférées depuis 2014 à la Métropole comme l'aire d'accueil des gens du voyage, les réseaux de chaleur, le Carré des Jalles et des espaces publics dédiés à tous modes de déplacement.

En 2018, elle s'élevait à 667 536 €.

Sans transfert de compétence effectuée en 2018, elle sera du même montant en 2019.

c) Le remboursement du capital de la dette.

De 2015 à 2018, la Ville s'est désendettée de 6,722 millions d'euros. L'objectif de ce désendettement est de préserver les marges de manœuvre financière de la Ville afin de lui permettre de contracter de nouveaux emprunts pour les projets d'investissement arrivés à maturité qui se réaliseront sur les exercices 2019 et les suivants.

Suite à la dissolution du budget annexe des logements très sociaux, l'encours de dette de l'emprunt contracté pour construire ces logements a été intégré sur l'exercice 2018 à l'encours

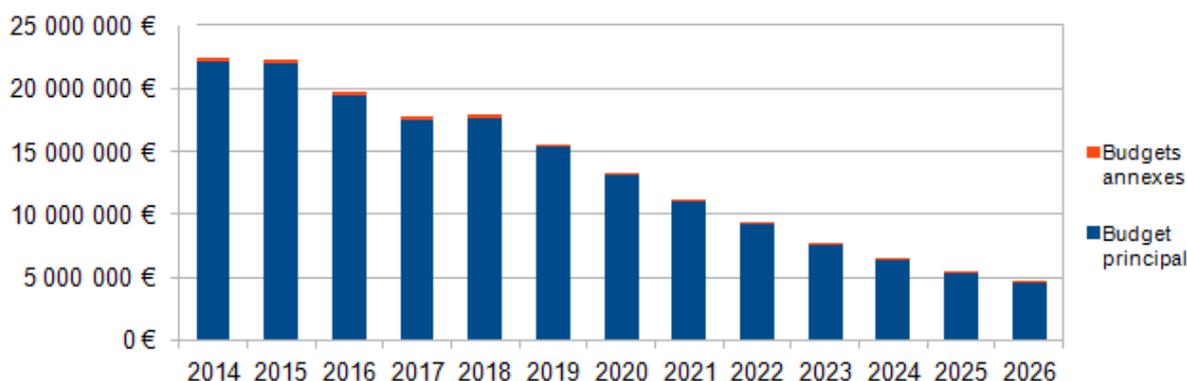
de dette du budget principal pour un montant de 83 191,45 €.

En 2019, le remboursement du capital de la dette sera de 2,234 M€.

Rétrospective 2009-2019 de l'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier :

	Montant en euros
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2009	29 768 038
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2010	27 697 941
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2011	25 654 105
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2012	23 554 685
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2013	22 932 773
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2014	22 089 704
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2015	21 940 385
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2016	19 403 314
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2017	17 499 123
Encours de dette au 1 ^{er} janvier 2018	17 714 642
En cours de dette au 1 ^{er} janvier 2019	15367251

Profil d'extinction de la dette au 1^{er} janvier 2014



L'encours de dette au 1^{er} janvier 2019 se décompose par 85,23 % d'emprunts à taux fixes, 2,05 % d'emprunts à taux variables et 12,72 % d'emprunts à taux structurés.

Les recettes d'investissement.

Comme annoncé au rapport d'orientation budgétaire pour 2018, dans le cadre de la prospective financière pour réaliser le programme pluriannuel d'investissement 2014-2020, la Ville, après un fort désendettement depuis 2014, s'endettera à nouveau en 2019 afin de réaliser l'important volume d'investissement prévu. Cet endettement restera raisonné dans la mesure où la municipalité se fixe comme objectif d'avoir une capacité de désendettement inférieure ou égale à 8 ans en 2020.

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, la Ville devrait percevoir un montant de Dotation de Soutien à l'Investissement local en augmentation par rapport à celui notifié en 2018 de 240 K€.

Le FCTVA augmentera en 2019 dans la mesure où il est calculé sur les dépenses réalisées en 2017.

La Ville percevra de Bordeaux Métropole un montant estimé à 620 K€ de reversement au titre de la taxe locale d'équipement et de la taxe d'aménagement.

En 2019, selon le schéma directeur immobilier, la Ville procédera à des cessions de biens immobiliers pour un montant de 415 000 d'euros (un terrain chemin de Mauran, le terrain Degrave à Cérillan et un terrain ZA Berlican).

En conclusion

Les principales orientations budgétaires pour 2019 présentées dans ce rapport sont :

- Une très haute maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une hausse limitée à +1,22% malgré l'inflation, des hausses de tarifs des fluides, des effets volumes et des nouvelles offres de prestations.
- Une stabilité des dépenses de personnel pour la 2^{ème} année consécutive (-0,07% au BP 2018 et à +0,14% au BP 2019)
- Une absence de majoration des taux de fiscalité
- Une capacité de désendettement de l'ordre de 5 années en 2019 et inférieure ou égale à 8 ans d'ici 2020, ce qui traduit la parfaite santé financière de la Ville
- Un effort d'équipement record de l'ordre de 11 millions d'euros pour améliorer la qualité de vie des Saint-Médardais
- L'encaissement de dotations exceptionnelles de l'Etat lié à la contractualisation volontaire de la Ville.

LES BUDGETS ANNEXES

La séance du 12 décembre 2018 sera aussi consacrée à l'examen des cinq budgets annexes de la Commune.

Le budget annexe des logements sociaux allée Dordins se rapporte à de la gestion locative sociale.

Un budget annexe concerne le bâtiment à usage commercial.

Deux autres budgets annexes se rapportent à l'aménagement et la commercialisation de zones d'activités (Galaxie et Picot).

Le budget annexe Galaxie ne concerne plus que la zone Galaxie 4. En 2019, il est prévu la vente des terrains de Galaxie 4 pour 800 K€ à la FAB qui sera en charge de les aménager et de les commercialiser.

Concernant le budget annexe Picot, le dernier lot à commercialiser sera vendu en 2019.

Enfin le dernier budget annexe concerne l'exploitation des installations photovoltaïques de la Commune. Il donne lieu depuis 2014 à un reversement au budget principal qui sera intégré au budget supplémentaire après le vote du compte administratif 2018.

Il n'est pas prévu de contracter d'emprunts nouveaux pour les budgets annexes, les recettes générées par leur activité couvrant les dépenses.

ROB 2019 - Annexe Ressources Humaines – indicateurs au 30/09/2018

Préambule

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit :

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1 - A la structure des effectifs ;

2 - Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires,

les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3 - A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget »...

La présente annexe comporte donc les informations précitées, en complément aux éléments déjà exposés dans le rapport d'orientation budgétaire 2019.

1 - Structure des effectifs

Au 30/09/2018, les effectifs de la Ville, **tous statuts et toutes quotités horaires confondus**, sont au nombre de 651 (contre 696 au 31/12/2017), et représentent **en moyenne mensuelle** une force de travail de 565,22 ETP (équivalent temps plein) contre 571,27 en 2017.

La baisse de l'effectif total est essentiellement liée à la diminution du nombre de contrats d'agents vacataires (125 au 31/12/17 contre 92 au 30/09/18 et d'intervenants extérieurs (15 au 31/12/17 contre 5 au 30/09/18), suite à la réforme des rythmes scolaires (retour à la semaine à 4 jours avec arrêt des TAP).

Cette diminution n'impacte cependant pas de manière représentative le nombre moyen d'ETP qui passe de 571 à 565, les agents vacataires précédemment recrutés pour les TAP n'intervenant que sur de faibles quotités horaires.

Effectif moyen en ETP de 2014 à 2018

ETP moyen annuel tous statuts confondus	
2014	581,10
2015	573,93
2016	566,90
2017	571,27
30/09/2018	565,22

La baisse des ETP entre 2015 et 2016 s'explique en partie par l'évolution de l'organisation du temps de travail dans les services municipaux au 1er juillet 2016.

En 2017, les ETP sont restés globalement stables, la variation de + 0,7 % (< 5 ETP) s'expliquant par une légère augmentation des remplacements d'agents absents pour maladie.

La baisse des ETP moyens entre 2017 et 2018 (- 6 ETP) constatée au 30/09/2018, est liée en partie à l'arrêt des TAP comme indiqué précédemment, ainsi qu'à des départs progressifs d'agents non remplacés, notamment à cause d'absences longues du service pour raison médicale ayant abouti à des retraites pour invalidité, et également grâce à des réorganisations internes de services.

Effectif global par statut de 2014 à 2018

STATUTS	Fonctionnaires titulaires et stagiaires	Contractuels sur emploi permanent	S/total effectifs sur emploi permanent	Contractuels sur emploi non permanent (1)	TOTAL EFFECTIFS EN ACTIVITE
31/12/2014	443	32	475	216	691
31/12/2015	446	37	483	204	687
31/12/2016	452	38	490	192	682
31/12/2017	458	37	495	192	687
30/09/2018	446	52	498	148	646

(1) collaborateurs de cabinet, assistantes maternelles, contractuels sur besoin occasionnel, vacataires, apprentis, contrats aidés, intervenants titulaires, services civiques

Au 30/09/2018, 77 % des effectifs occupent un **emploi permanent** au sein de la collectivité répartis en 419,61 ETP fonctionnaires et 44,42 ETP contractuels (contre 72 % au 31/12/2017 répartis en 431,63 ETP fonctionnaires et 29,24 ETP contractuels).

Pour poursuivre sa dynamique de réduction de l'emploi précaire, la collectivité a pré-titularisé 7 agents contractuels au 30/09/2018, et 16 pré-titularisations sont prévues entre octobre et décembre 2018, ce qui portera le nombre total de pré-titularisations à 82 entre 2015 et 2018.

Au 31/12/2018, le nombre de fonctionnaires sera alors de 461 (462 – 1 départ en retraite pour invalidité), et le nombre d'agents contractuels de 36,.

Les emplois permanents seront donc occupés à 93 % par des agents fonctionnaires, comme cela était le cas au 31/12/2017.

L'évolution du nombre global d'emplois permanents est contenue grâce à l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ (mutation, retraite ...).

Pour ce faire, outre l'adaptation permanente de l'organisation des services, la priorité est systématiquement donnée aux redéploiements internes, notamment grâce à la création début 2015 d'une commission pluridisciplinaire pour le maintien dans l'emploi (CPME).

Cette commission, composée de représentants de l'administration, de représentants des organisations syndicales et du médecin du travail, étudie les situations des agents en difficulté professionnelle pour raison de santé et a ainsi permis le repositionnement de 7 agents en 2015, 11 en 2016, 12 en 2017 et 5 au 30/09/2018 (Ville et CCAS).

Enfin, la Ville a adopté le schéma de mutualisation de Bordeaux Métropole en 2015, mais n'a pris aucune décision sur de possibles transferts de compétences et/ou de personnels.

Ainsi en 2019, les effectifs de la Ville sur emploi permanent devraient rester stables, ceci malgré le développement démographique de la commune.

La Ville fait également appel à des agents contractuels de droit public sur **emploi non permanent** en remplacement d'agents momentanément absents, ou pour des périodes d'accroissement d'activité, notamment en période de vacances scolaires pour renforcer l'encadrement des enfants dans les structures d'accueil.

Par ailleurs, 17 assistantes maternelles travaillant à domicile sont rémunérées par la Ville.

Vu leur statut particulier, ces agents contractuels sont intégrés au niveau des indicateurs dans les emplois non permanents.

Enfin, dans le cadre de son implication pour l'insertion professionnelle des jeunes et des publics en difficulté, la Ville emploie :

- 6 apprentis
- 7 agents en contrat emploi-avenir

Suite à la décision du gouvernement de mettre fin au dispositif des contrats aidés, les contrats CUI et emploi-avenir sont transformés progressivement depuis fin 2017 en CDD de droit public afin de conserver le même volume horaire global de travail dans les services.

Effectifs sur emploi permanent par catégorie hiérarchique de 2014 à 2018

STATUTS	fonctionnaires				contractuels sur emploi permanent hors assistantes maternelles				total sur emploi permanent			
	A	B	C	total	A	B	C	total	A	B	C	total
31/12/2014	34	56	353	443	12	11	9	32	46	67	362	475
31/12/2015	34	55	357	446	10	9	18	37	44	64	375	483
31/12/2016	31	55	366	452	10	10	18	38	41	65	384	490
31/12/2017	33	51	374	458	9	15	13	37	42	66	387	495
30/09/2018	29	56	361	446	9	15	28	52	38	71	389	498

Effectifs sur emploi permanent à temps partiel et à temps non complet au 30/09/2018

STATUTS	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Total
temps partiel autorisé	10	0	10
temps partiel de droit	55	0	55
temps partiel thérapeutique	3	0	3
temps non complet	44	17	61

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent au 30/09/2018

STATUTS	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent
20 à 29 ans	18	19
30 à 39 ans	83	18
40 à 49 ans	147	11
50 à 55 ans	111	2
56 à 59 ans	59	1
60 ans et +	28	1
TOTAL	446	52
AGE MOYEN	46,91	34,90
	45,66	

En 2018, l'âge moyen des agents de la collectivité sur emploi permanent reste stable (46,21 pour les fonctionnaires et 34,84 pour les contractuels en 2017).

Répartition femmes – hommes sur emploi permanent par filière métier au 30/09/2018

Fonctionnaires	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
filière administrative	72	23%	14	11%	86	19%
filière technique	135	43%	80	62%	215	48%
filière animation	48	15%	15	12%	63	14%
filière culturelle	18	6%	10	8%	28	6%
filière sanitaire & sociale	40	13%	0	0%	40	9%
filière sportive	2	1%	6	5%	8	2%
filière police municipale	2	1%	4	3%	6	1%
TOTAL	317	100%	129	100%	446	100%
% F / H	71%		29%		100%	

La répartition globale femmes-hommes des fonctionnaires sur emploi permanent est identique à celle de 2017.

Contractuels sur emploi permanent	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
filière administrative	9	26%	3	18%	12	23%
filière technique	7	20%	5	29%	12	23%
filière animation	8	23%	3	18%	11	21%
filière culturelle	3	9%	3	18%	6	12%
filière sanitaire & sociale	7	20%	1	6%	8	15%
filière sportive	1	3%	2	12%	3	6%
filière police municipale	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	35	100%	17	100%	52	100%
% F / H	67%		33%		100%	

A noter une augmentation par rapport à 2017 de 3 % des hommes contractuels qui passent de 11 à 17 agents.

Le taux global de féminisation de 71 % (plus élevé que la moyenne nationale de 60% dans les communes) est en lien avec la nature des métiers et les services proposés par la collectivité dans les domaines de l'Éducation et de la petite Enfance, qui emploient plus de 40% des effectifs de la collectivité.

(à noter que les aides de puériculture ainsi que les agents d'entretien des écoles et la majorité des agents occupant des fonctions d'Atsem relèvent de la filière technique).

Le rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes, qui sera présenté préalablement au vote du budget, complétera et précisera ces données sur les effectifs de la collectivité.

2 – Dépenses de personnel – Éléments de rémunération

En 2018, les dépenses de personnel ont été essentiellement impactées par l'effet GVT lié aux avancements d'échelons et de grades prévus par le statut de la fonction publique territoriale, qui représente un montant de l'ordre de 190 000 € sur une année pleine.

Par ailleurs, les évolutions des cotisations employeur ont compensé la mise en place de l'indemnité compensatrice à la hausse de la CSG de 1,7% pour les agents. Le report au 1er janvier 2019 des mesures du PPCR initialement prévues en 2018, ainsi que le rétablissement du jour de carence, ont participé à la maîtrise des dépenses de personnel.

La mise en œuvre au 1er janvier 2018 du RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'expérience professionnelle) pour les cadres d'emploi concernés a été réalisée à coût constant, tout en permettant de sécuriser juridiquement la prime annuelle et la prime exceptionnelle versées aux agents.

Ainsi, comme indiqué précédemment, grâce à l'adaptation permanente de l'organisation des services et à l'étude systématique du remplacement des agents en cas de départ, les dépenses de personnel réalisées en 2018 devraient diminuer très légèrement par rapport au réalisé 2017.

Sur 2019, les charges de personnel ne devraient évoluer que d'environ 0,10 % malgré la mise en application de la deuxième phase du PPCR, l'organisation d'un tour des élections européennes et l'effet GVT.

Rémunération moyenne brute des fonctionnaires en septembre 2018 rétablie en ETP

Fonctionnaires	Nb agents rémunérés	Traitement de base brut	NBI (38 % des agents)	RI	SFT (36 % des agents)
Cat A	29	2 817 €	104 €	762 €	70 €
Cat B	56	2 065 €	66 €	384 €	36 €
Cat C	361	1 695 €	57 €	264 €	49 €

Comparatif avec rémunération moyenne brute des fonctionnaires en décembre 2017 rétablie en ETP

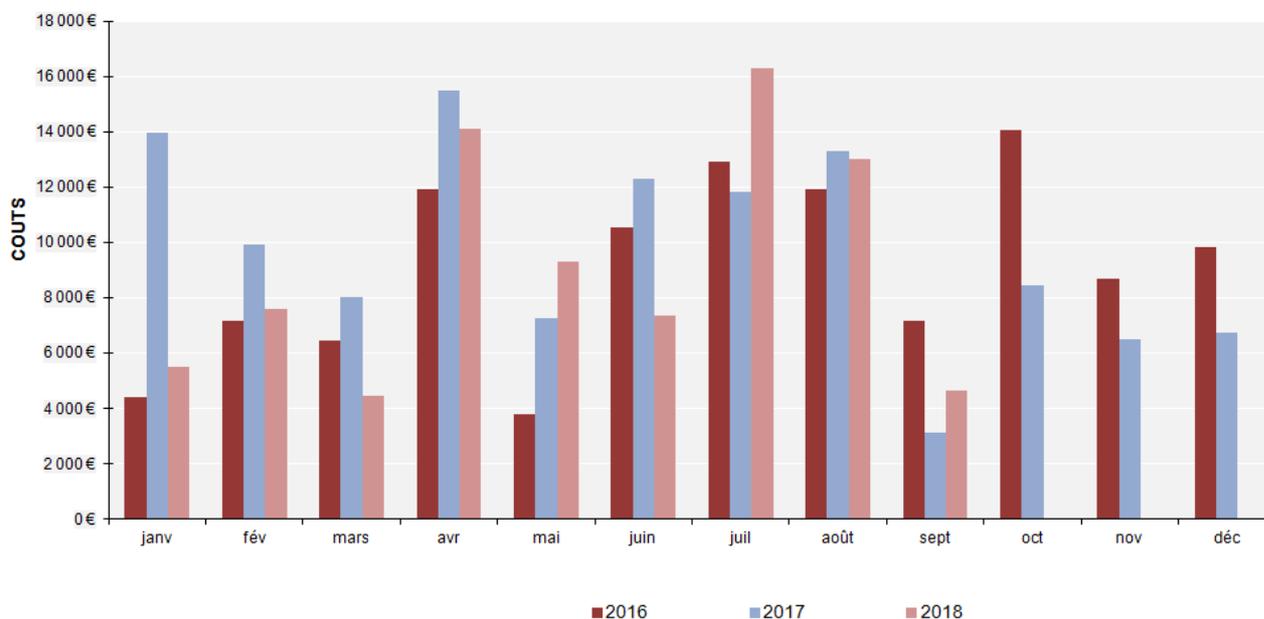
Fonctionnaires	Nb agents rémunérés	Traitement de base brut	NBI (38 % des agents)	RI	SFT (36 % des agents)
Cat A	33	2 809 €	105 €	621 €	61 €
Cat B	51	2 087 €	67 €	274 €	42 €
Cat C	374	1 684 €	56 €	152 €	52 €

En 2018, l'intégration au régime indemnitaire des primes dites annuelle et exceptionnelle a généré une augmentation mécanique de la moyenne du RI.

La baisse du traitement de base brut moyen (lié à l'ancienneté) de la catégorie B est due à la nomination de jeunes agents sur un grade de cette catégorie (réussites à concours et avancements de grade).

Heures supplémentaires payées

Le nombre d'heures supplémentaires hors élections payées au 30/09/2018 est de 4416 heures pour un montant total de 82 200 €.



Avantages en nature

nombre d'agents concernés – types d'avantages en nature – montants

Nombre d'agents concernés	2014	2015	2016	2017	30/09/2018
Logement	8	7	7	6	6
Nourriture	316	254	294	312	239
Véhicule	-	-	1	1	1
Montant total	47 890 €	45 381 €	55 194 €	58 108 €	40 981 €

3 – Durée effective du travail

En juillet 2015, la Ville a dénoncé l'accord cadre du 20 décembre 2001, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les services municipaux, afin d'optimiser le fonctionnement du service public.

Après un an de négociations avec les partenaires sociaux, un nouveau protocole d'organisation du temps de travail a été mis en place le 1er juillet 2016, avec la remise à niveau réglementaire du temps de travail, et la préservation d'une souplesse d'organisation intégrant les nécessités de fonctionnement des services et le principe de concilier au mieux vie privée et vie professionnelle pour les agents.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2016, la durée légale du temps de travail de 1607h est respectée dans l'ensemble des services municipaux. Seul l'espace aquatique bénéficie d'une réduction de la durée annuelle de travail, portée à 1515 heures, en contrepartie des sujétions cumulatives que sont le travail régulier du dimanche et le travail en horaires décalés (fin régulière de service à 22h a minima).

Dans ce cadre, compte tenu de la diversité des missions dévolues aux services municipaux, le travail est organisé en différents cycles, déterminés par les horaires d'ouverture au public et les nécessités de fonctionnement :

- cycles hebdomadaires, avec ou sans horaires variables, d'une durée de référence de 36h30 sur 5 jours ;
- cycles pluri hebdomadaires, dont la durée hebdomadaire moyenne peut aller jusqu'à 38h ;
- cycles annuels.

Les cycles de travail de chaque service font l'objet d'annexes au protocole cadre de l'organisation du temps de travail. Ils peuvent évoluer, après présentation en Comité Technique, en fonction des besoins des services.

Monsieur Ouillade

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Alors que l'association des Régions de France, alors que l'association des Départements de France et alors que l'association des Maires de France sont tous vent debout, face à la politique du gouvernement et du Président Macron au point que ce dernier, revenant sur ces propres engagements, ne se rendra même pas au salon des Maires, préférant recevoir dans son palais une délégation de maires triés, Monsieur Mangon, vous avez décidé d'assurer la part, votre part dans le redressement des finances publiques. Bel aveu de cette volonté. Mais il ne faut pas oublier que vous n'aviez eu de cesse de torpiller les actions des précédents gouvernements en la matière. Pour cette majorité municipale, le but ultime est de limiter au maximum les dépenses de fonctionnement en revendiquant le choix, qui a été le votre, de contractualiser avec l'État en limitant ces hausses à moins de 1,35%. Il faut savoir que seules 16 communes sur près de 36 000 se sont imposées cette démarche non obligatoire. Monsieur Mangon en est tellement fier qu'il en parle dans plusieurs passages de ce rapport. Nous considérons que si une collectivité doit assurer une maîtrise de ces dépenses de fonctionnement, cela ne doit jamais être au détriment des services rendus à la population, hors aujourd'hui ces services se dégradent malgré l'action du personnel exemplaire dans notre commune.

Pour le reste du rapport, on relève une autosatisfaction habituelle chez vous et un peu risible quand vous parlez de parfaite santé financière. Comme les années précédentes, vous présentez des tableaux d'évolution des divers éléments du budget en faisant bien attention à ne pas faire apparaître ce qui pourrait gêner votre démonstration sur la qualité de votre gestion. Je veux dire par là que vous choisissez votre année de référence. L'année de référence n'est jamais la même dans vos tableaux : une fois c'est 2012, une fois 2013, puis de temps en temps 2015 quand vous avez présenté votre premier budget en responsabilité. Par honnêteté intellectuelle, vous auriez pu prendre la même année de référence mais, voilà, cela aurait eu pour effet de montrer des actions négatives dans ce bilan. Juste par rapport à des chiffres de 2012 qui sont présentés dans ce rapport, puisque vous comparez par rapport à 2012, surtout sur l'évolution du personnel, nous confirmons que les dépenses de personnel en 2012 étaient en hausse, c'est sûr, nous l'assumons, mais cette année-là je vous rappelle que c'était l'ouverture de Cap Ouest avec une ludo-médiathèque, une crèche et un espace parentalité. Nous ouvrons à l'époque

des services supplémentaires pour les Saint-Médardais. Vous avez débaptisé Cap Ouest pour lui donner le nom de Simone Veil car vous saviez que vous étiez incapable de réaliser au cours de votre mandat un équipement digne de son nom.

Sur l'endettement, permettez-moi, vous voulez nous faire croire qu'une capacité de désendettement de huit ans relève de l'exploit. J'ai pu lire, il y a quelques jours, dans le journal Sud-Ouest par exemple on pouvait le lire, que dans la commune voisine de Mérignac cet endettement a une durée de un an. Vous voyez les exploits sont faits à côté et pas ici. Donc beaucoup d'autosatisfaction mais l'indication d'aucune perspective claire pour notre commune dans ce projet.

Vous ne répondez pas à la question que se posent beaucoup de Saint-Médardais : Que voulez-vous faire de notre ville ? Le terme d'urbanisation n'apparaît pas dans ce texte de seize pages, comme d'ailleurs d'autres mots, signe que des pans entiers de politique publique sont absents de vos réflexions mais nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la discussion budgétaire que l'on va avoir dans un mois. Merci de m'avoir écouté.

Monsieur Cristofoli

Bonsoir à tous.

Je n'ai pas pu écouter ce qu'a dit Monsieur Augé parce que je suis mal à l'aise depuis tout à l'heure. Je suis mal à l'aise parce qu'il se passe des choses dans notre ville et vous faites ce Conseil Municipal comme s'il ne se passait rien. Je ne comprends pas. Vous nous racontez que l'on a conversé au Carré, que l'on a un nouveau lieutenant de gendarmerie, c'est très bien mais il se passe quand même quelque chose d'important depuis le 11 novembre, Madame Durand va en parler tout à l'heure, elle a fait un texte. Je ne parle pas de l'armistice, bien sûr c'est important l'armistice mais je parle de ce qui s'est passé allée Dordins où il y a 60 personnes qui sont arrivées, amenées par des associations, pour dénoncer quelque chose d'important et pour essayer de mettre en sécurité des gens et vous entamez ce Conseil comme si de rien n'était. Je n'arrive pas à comprendre. Je suis super mal à l'aise. Je ne comprends pas ce qu'il se passe. Vous me direz, si vous en aviez parlé comme vous en avez parlé dans le journal Sud-Ouest, c'est-à-dire sans un mot pour les personnes, si vous en aviez parlé comme vous en avez parlé au Conseil de quartier Est, sans un mot pour les personnes, si vous en aviez parlé comme vous en avez parlé lors de la concertation sur la Presqu'île, sans un mot pour les personnes, juste pour dire qu'il fallait que la loi soit respectée, si vous en aviez parlé comme vous en avez parlé à l'accueil des nouveaux habitants, sans un mot pour les personnes, sans même un regard d'après ce qu'on m'en a dit, bien sûr que ce n'était peut-être pas mieux. Mais il y a des gens qui sont venus juste pour voir comment se passait un Conseil Municipal et tout ce qu'ils entendent c'est Monsieur Augé qui nous raconte les chiffres et tout cela. Bien sûr c'est important et c'est le moment de le faire, je comprends bien mais on aurait pu en parler au début quand même. Honnêtement, je suis choqué de cela.

Au Conseil de quartier Centre, vous avez un peu parlé d'humanité, c'était un peu mieux, même si je n'étais pas là, on m'a rapportés vos propos et c'était un peu mieux. Ce que je veux dire là-dessus et Madame Durand dira ce que l'on a à dire parce que l'on y a travailler ensemble, ce que je vais faire en fait c'est qu'à chaque délibération je vais vous en parler donc je vais trouver le moyen de vous en parler. Par exemple, sur ce rapport d'orientations budgétaires, je vais vous dire puisque l'on va travailler sur la politique sociale et sur le panier solidaire, j'espère que l'on va faire en sorte que ces gens, qui sont allée Dordins, puissent bénéficier du panier solidaire. Puisque l'on va faire des promenades en bords de jalle, j'espère que l'on va s'intéresser un peu plus à leur situation et faire en sorte notamment que les poubelles ramassent les poubelles aussi qui les concernent. Puisque vous avez parlé, Monsieur Augé, de l'accueil des publics, j'espère que l'on va s'intéresser à l'accueil des publics et de tous les publics à Saint-Médard-en-Jalles. Puis je n'ai plus rien à dire sur le ROB, je parlerai du reste tout à l'heure. Merci.

Madame Barrière

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La ville de Saint-Médard-en-Jalles s'est engagée depuis quelques mois dans une démarche de qualité d'accueil de ses services. Après l'ouverture des mairies annexes et la rénovation du hall

d'accueil de l'hôtel-de-ville, la mise en place de la charte des usagers en 2017 montre que l'accueil du public reste une priorité du mandat. Cela concerne l'accueil physique et téléphonique des administrés et vise à développer avec eux une relation de qualité et de confiance.

En 2018, l'application de cette charte de l'accueil s'est étendue à tous les services de la ville. Elle définit des obligations tant pour les agents municipaux que pour les administrés. Nous sommes très attachés à la qualité de l'accueil des publics, tout en maintenant un haut niveau de services proposés, que ce soit dans l'éducation, les actions culturelles et sportives, l'économie, le service population, etc. Afin de continuer à améliorer la relation et l'accueil avec les usagers, des solutions ont été mises en place pour un service public de qualité. Ainsi, un module de prise de rendez-vous en ligne pour le service population et citoyenneté propose des rendez-vous dans un délai de l'ordre de trois semaines, ce qui nous situe dans la meilleure moyenne des villes de la Métropole.

La loi du 18 novembre 2016, dite de modernisation de la justice, prévoit que les communes devront répondre à de nouvelles exigences. Certaines compétences, jusqu'alors assurées par les tribunaux, ont été transférées aux communes, je pourrais par exemple citer les demandes de changement de prénom. Fin 2017, la ville a été dotée d'un troisième dispositif de recueil pour traiter les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports pour les Saint-Médardais mais également pour les habitants des communes voisines. Notre commune fait partie des 36 communes habilitées en Gironde (dont 13 pour la Métropole) et équipées d'un tel dispositif. Pour informations, à la date du 15 novembre 2018, le service a instruit 7 137 titres d'identité. Ce chiffre se décompose en 3 686 cartes nationales d'identité et 3 451 passeports. Comparativement à l'année 2017 dont les chiffres représentent une année civile pleine, il est à noter une augmentation de 1 676 titres soit une hausse de 31%. Une forte majorité des dossiers traités concerne les Saint-Médardais. Cette compétence et ce surcroît de travail sont gérés avec les mêmes moyens techniques et humains, sans compensation financière de l'État.

Je remercie à nouveau ici les agents pour leur implication et le sérieux dont ils font preuve dans leur travail au quotidien. Je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur Barat

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Le volet social du rapport d'orientations budgétaires tel qu'il a été présenté par Monsieur Augé me conduit à souligner trois points.

Le premier point, ce n'est pas pour faire plaisir à Bruno Cristofoli mais effectivement, je me réjouis de l'évolution du panier solidaire mais peut-être pour d'autres raisons que celles de Bruno Cristofoli. En effet, le panier solidaire va entrer dans une nouvelle configuration et de nouvelles missions. Il ne s'agira plus d'un simple lieu de distribution alimentaire mais d'une structure au sein de laquelle l'accueil, la convivialité, la dignité et l'accompagnement seront le fil rouge. Bien sûr, il s'agit toujours de répondre aux besoins alimentaires de base mais surtout l'intervention plus importante des travailleurs sociaux du CCAS permettra un accompagnement personnalisé dans le respect des personnes et des familles vulnérables. Les nouveaux locaux ont été conçus pour répondre à ces objectifs comme support d'insertion et d'animation. Par exemple, nous avons prévu des actions de prévention de la malnutrition, de consommation équilibrée, de développement durable grâce un lieu cuisine pour apprendre par exemple à réemployer des denrées en fin de vie et non distribuées : fabrication de confitures, de compotes, de soupes, de purées, etc. Il y aura également une salle de douche, outil d'accompagnement à la dignité par l'hygiène, ouverte aux personnes sans domicile stable. Enfin, notre objectif, mais probablement pour les années futures, serait de compléter le dispositif par la création d'un café ou d'un restaurant social.

Le deuxième point concerne l'utilisation au titre de la solidarité de la subvention de 1 075 million d'euros accordée par la ville au CCAS. Il n'est pas question bien sûr de lister toutes les actions mais parmi les plus récentes, en cours de développement, je veux signaler l'accueil inconditionnel en partenariat avec la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion, l'accompagnement des personnes vulnérables au numérique, ce que l'on appelle aujourd'hui l'illectronisme, la conduite de l'enquête sur l'isolement social dont la restitution vous sera

présenté en fin de mois et surtout le volet financier pour atténuer les conséquences de la précarité et de la pauvreté, qui sont malheureusement bien présentes sur notre commune. En effet, à côté des colis alimentaires, nous avons initié il y a un peu plus d'un an des chèques d'accompagnement personnalisé qui sont perçus comme moins stigmatisant que venir chercher ou retirer un colis alimentaire, auquel s'ajoute bien entendu les aides financières plus spécifiques. En 2017, ces aides ont engagé plus de 95% des crédits ciblés et ce taux sera certainement égal ou même supérieur en 2018.

Enfin, le dernier point est celui du logement social et de sa gestion par le service logement du CCAS. Quelques chiffres montrent la très forte demande sur la commune. A ce jour, nous avons 786 demandes actives sur la base de données du CCAS contre 650 demandes en 2017. 136 logements ont été attribués de janvier au 31 octobre 2018 dont plus de 100 par les bailleurs mais plus de la moitié de ces attributions l'ont été hors de la commune, du fait de l'insuffisance criante de disponibilités. Je vous remercie.

Madame Le Moller

Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Pour rappel, à cette rentrée 2018, ce sont 3 197 enfants qui fréquentent les treize écoles de la commune. Nous avons donc cette année 1 115 enfants en maternelle et 2082 en élémentaire. Monsieur Augé le précisait, nous avons eu l'ouverture d'une classe à l'élémentaire de Gajac, d'une classe à l'élémentaire de Corbiac et d'une classe à la maternelle de Cérillan.

En 2018 donc, le budget de l'Éducation s'est élevé à 10,3 millions d'euros avec comme principaux investissements réalisés la poursuite du plan numérique, des travaux de sécurisation des écoles, des travaux d'isolation, des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique, avec par exemple le remplacement des huisseries, et divers travaux d'entretien et de fonctionnement.

Pour 2019, le budget de l'Éducation restera le premier budget de la ville. Une partie de ce budget sera consacré aux études pour la refonte du groupe scolaire de Cérillan. Nous avons vu que c'est un projet à 5 millions d'euros environ. Un montant important du budget 2019 de l'Éducation sera investi dans les travaux d'accessibilité sur plusieurs écoles. Le budget, effectivement ce sont les travaux, depuis 2015, il y a eu environ 4,5 millions d'euros de travaux dans les écoles mais un budget ce sont également des actions pédagogiques autour de la vie de l'élève.

Ce débat d'orientations budgétaires donne donc également l'opportunité de souligner l'importance que nous accordons à la participation des enfants Saint-Médardais aux grands événements de la ville. Cette participation est rendue possible grâce à l'implication de toute la communauté éducative, les membres de l'Éducation Nationale, le personnel des écoles, les animateurs, le personnel du service de l'Éducation de la mairie et bien sûr les parents d'élèves. Je salue ici le dévouement de tous et les remercie sincèrement.

Parmi les grands événements de la ville, je souhaiterais ce soir faire un focus sur un festival dont le rayonnement s'accroît d'année en année, le festival Big Bang. Ce festival mêlant l'aéronautique, l'espace et la culture, offre trois lieux d'activités et d'expositions pour les enfants : le Carré des Jalles, l'espace Simone Veil et le Parc de l'Ingénieur. En 2018, ce sont 114 classes qui ont fréquentées ce festival dont 81 classes des écoles de Saint-Médard-en-Jalles. Pour rappel, en 2017, il y avait 84 classes et 45 en 2016. En 2018, tous les enfants des centres de loisirs associés à l'école ont participé à Big Bang. 11 Claé se sont rendus sur les lieux d'expositions et d'ateliers le mercredi après-midi 6 juin soit 186 enfants. 2 Claé ont bénéficié d'un parcours d'ateliers avec l'artiste Isidore Crapaud, les enfants ont confectionné des avions qui ont ensuite été exposés à Simone Veil. L'Éducation Nationale et les animateurs sont impliqués très en amont de la tenue de ce festival afin de sensibiliser les enfants et de se positionner sur les différents ateliers. Grâce à l'écoute attentive des organisateurs de Big Bang que je remercie, la programmation s'avère très adaptée au jeune public, en particulier l'offre vers les maternelles qui a été étoffée par rapport au premier festival, ce qui permet d'impliquer les tout-petits. Nul doute que l'édition 2019 apportera du rêve, des étoiles et des ambitions de conquête spatiale à nos enfants. Les vocations se nourrissent de belles rencontres dès le plus jeune âge.

Monsieur Morisset

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes, bonsoir.

Déjà, rien qu'en réaction, je compatis avec Monsieur Bruno Cristofoli. Je suis effectivement choqué par la façon dont ce Conseil aborde un point particulier et sensible sur lequel effectivement l'esprit républicain devrait un peu plus se mettre en place, c'est-à-dire l'esprit de la solidarité. Quelque part, je ne peux que déplorer ce dernier discours de Madame Le Moller qui est assez symptomatique. En plus de cela, je ferais après un retour sur cette planche de la conclusion de Monsieur Augé.

Madame Le Moller, comme beaucoup d'autres je crois que l'éducation populaire, quand on veut travailler effectivement à essayer de rendre les gens complètement hors sol, du système dans lequel on se « fourre » et on se trompe d'ailleurs, puisque ce rapport d'orientations devrait être beaucoup plus visionnaire sur la façon dont devraient vivre nos concitoyens. Si aujourd'hui, nos concitoyens sont d'abord illusionnés par la conquête spatiale, je crois que l'on va vraiment vers n'importe quoi. On ne taxe pas le kérosène aujourd'hui qui est un des plus gros facteurs du réchauffement climatique avec plein d'autres problématiques environnementales qu'il y a avec, donc il y a un vrai problème là-dessus. On amène les gens à s'illusionner avec des emplois qui demain ne seront pas du tout ceux-là. Ce ne sera peut-être qu'une élite qui ira dans l'espace mais il est hors de question aujourd'hui d'arriver à conclure et à croire que nos enfants iront sur d'autres planètes, vous êtes complètement hors sol.

Donc, de ce côté-là, je trouve déplorable effectivement que dans l'orientation aujourd'hui, on ne parle pas assez, et ça c'est Madame Barrière qui en a parlé la dernière fois, au précédent Conseil, du Festival zéro déchet par exemple et zéro gaspillage sur lesquels cela commence à jouer un facteur important sur ce que l'on appelle le facteur 4 c'est-à-dire commencer à réduire de façon drastique nos dépenses en énergie et en gaspillage énergétique au sens large. Et là, quelque part, on voit bien que même les bâtiments publics ne sont pas dans une logique avec de l'autosuffisance énergétique. On n'est pas encore avec de l'ambition là-dedans. Je trouve que c'est regrettable de ne pas écouter ce qui se passe dans l'actualité aujourd'hui, au sens large, c'est-à-dire la France qui se bouge un petit peu par rapport à un pouvoir d'achat mais derrière, une autre politique et aujourd'hui c'est la politique de Monsieur Macron et là, on l'applique à la lettre. C'est-à-dire qu'à la rigueur, je reviens sur la planche, on voit bien que l'on ne parle en gros que d'argent et un point particulier, un effort record sur la qualité de vie des Saint-Médardais, mais la qualité de vie, c'est un mot fourre-tout, qu'est-ce qu'il y a derrière la qualité de vie ? Si demain, et les chiffres le prouvent, on va vers une pénurie du pétrole, le pétrole va continuer à flamber. Il faut absolument aujourd'hui être dans une logique d'autosuffisance alimentaire par exemple. Vous ne portez absolument pas un regard là-dessus, il n'y a aucun budget qui est alloué à la transition écologique et à la transition énergétique, je trouve que c'est un non-sens aujourd'hui. Et ne serait ce que par rapport à l'actualité locale, c'est-à-dire ce qui s'est passé avec les gens du côté de Dordins, encore une fois, on devrait être en capacité d'accueillir plus souvent des accueils d'urgence et de façon plus massive. Il va y avoir de la migration, les chiffres sont là, cela va être des millions de gens qui vont arriver parce qu'il y a un problème à la fois de température sur la planète mais aussi de montée des eaux, mais aussi de sécheresse, mais aussi d'inondations, mais aussi d'incendies, mais aussi de submersions. Et on est nous ici à Bordeaux à deux mètres au-dessus du niveau de l'eau. Et là, j'entends Monsieur Juppé qui vous dit, au dernier Conseil de ce lundi, on n'en a pas encore fait assez au niveau de l'écologie sur la Métropole et sur Bordeaux. Mais vous êtes sourds, vous êtes même complètement aveugles, vous ne savez pas lire, les rapports du GIEC sont là, et aujourd'hui je me rends compte que vous êtes dans un grand plan d'orientations comme sur un Titanic. Tout va bien, c'est-à-dire qu'à la rigueur vous ne voyez absolument pas ce qui peut arriver et vous êtes auto-satisfait, comme l'a souligné Monsieur Ouillade, de ce plan budgétaire où tout va bien. Vous n'êtes pas dans la logique d'une création éventuellement de monnaie locale, c'est-à-dire essayer de faire de la résilience locale. Vous êtes vraiment dans ce que l'on vous dit de faire d'en haut vers le bas et vous appliquez à la règle, à la lettre, et, à la règle, tout ce qui est dit par là-haut. C'est une forme de refus de comprendre qu'il y a autre chose aujourd'hui à mettre en place, de la solidarité, de l'humanisme et aussi de la résilience sur la

façon dont nos Saint-Médardais et aussi ceux qui arriveront demain, seront accueillis ici, sur ce territoire.

C'est un budget effectivement qui est complètement hors sol, même s'il y a des choses de bien dedans, je ne nie pas ce que Monsieur Barat a souligné, évidemment, il y a des choses qui sont positives, mais globalement on est vers une notion purement académique de la finance et sur laquelle on doit se plier et sur lequel il est aujourd'hui ubuesque de continuer dans ce sens. Merci.

Monsieur Braun

Mesdames, Messieurs.

Je vous parlerais de chiffres et du détail du budget au moment du budget.

Aujourd'hui, je voulais vous parler de la manière dont j'avais travaillé avec l'équipe municipale, avec les services, sur la délégation qui m'a été confiée, qui est le sport. Une délégation, par ailleurs, que je suis ravi d'exercer parce que le sport associe d'être universel, épanouissant, sans doute quelque fois aussi réconciliateur et qu'il est important de pouvoir continuer à en développer, à en promouvoir la pratique et aussi à permettre à ceux qui le souhaitent de le pratiquer dans de bonnes conditions. Parce que le sport est un moyen aussi d'oublier ses faiblesses l'espace du temps d'une pratique sportive, d'oublier ses détresses, de se forger un mental, d'apprendre la solidarité, la vie sociale, de respecter aussi la nature dans certains cas. C'est donc une politique qu'il ne faut pas considérer comme quelque chose d'accessoire, qui relève du hobby. Je le dis souvent parce que voir plus loin que le bout de son nez, c'est se rendre compte de l'intérêt du sport dans notre société aujourd'hui, une politique transversale.

Nous avons donc travaillé au moment de la préparation budgétaire qui remonte maintenant à il y a plusieurs semaines. On m'a dit de travailler sur le fil rouge qui allait être l'année 2019, comme tous les autres adjoints, j'y ai donc travaillé. J'y ai travaillé avec ma collègue Emmanuelle Alhaitz qui s'investit pleinement avec moi sur le sport, avec le service des sports et nous avons donc préparé un budget de 30 millions d'euros, que nous avons proposé. Première désillusion, on m'a expliqué que 30 millions d'euros c'était trop. Et pourtant, Dieu sait qu'il y avait à faire. Vous connaissez notre patrimoine sportif, très étendu géographiquement, qui date souvent d'une quarantaine d'années, c'est à peu près la période où beaucoup d'investissements ont été faits, il y aurait besoin d'en remettre à niveau beaucoup, il y aurait besoin d'en créer beaucoup. Et donc naïvement, j'apportais toutes ses idées, toutes ses solutions. Donc première désillusion, un budget certes record en investissement mais de 11 millions d'euros. Ensuite, on m'a expliqué qu'il y avait aussi d'autres politiques sur la commune et qu'il allait falloir aussi encore baisser. On a donc établi un certain nombre de priorités et donc passé cette désillusion de voir baisser d'autant le budget d'investissement, passé la désillusion de me dire que j'aurais préféré être adjoint au sport il y a trente ans à l'époque où les fonds coulaient à flot, nous avons proposé des priorités.

Et aujourd'hui, je retiens les éléments de satisfaction suivants. Le premier est que, dans le projet électoral derrière lequel je me suis engagé, il y avait trois investissements majeurs dans le domaine du sport : il y avait la réfection des tennis couverts, de la salle Léo Lagrange que nous avons inaugurée il y a quelques jours et la piste d'athlétisme. Cette piste d'athlétisme, vu son montant, je savais qu'elle serait difficile à placer dans l'un des budgets qui allait être dans ce mandat. Heureusement, cette année ce sera le cas et je voudrais vraiment me satisfaire de la réfection de cette piste d'athlétisme parce que tout d'abord cette piste d'athlétisme va permettre à des scolaires de pratiquer la course à pieds et l'éducation sportive, elle va permettre à des clubs, notamment au club omnisports mais aussi à d'autres, de pratiquer leur sport et de continuer leur travail éducatif et de sport santé. Enfin, cette piste d'athlétisme va beaucoup servir à la pratique libre et la pratique libre, comme nous avons fait un investissement d'ailleurs en bord de jalle récemment, est importante pour tous ceux qui souhaitent reprendre une activité sportive, une activité sociale ou travailler sur le handicap. Ensuite, je retiens aussi le fait que cette pratique libre s'accompagne souvent du sport nature, je parlais à l'instant des aménagements que nous avons fait aux bords de jalle et, dans cette reconquête de la jalle, une volonté de remettre la nature au centre de la commune, c'est important. Petite cerise sur le gâteau, il y aura aussi des investissements sur le centre équestre dont le patrimoine a été bien

délaissé ces dernières années.

Je voulais vous faire part de ces éléments qui à la fois me font dire que la tâche est encore difficile dans cette commune sans doute pour les quinze prochaines années en matière de sport parce que du besoin il y en aura, il y en a encore et en tout cas, ce que nous allons pouvoir faire en 2019 permettra d'avancer dans le bon sens.

Monsieur le Maire

Quelques mots à mon tour pour répondre à différentes interventions.

D'abord Monsieur Ouillade, je vais essayer d'être très aimable mais il me semble que vous avez encore besoin de prendre quelques leçons de compréhension auprès de Monsieur Cases des mécanismes budgétaires. Vous nous dites des choses, c'est bien de faire des affirmations mais, en matière budgétaire, il faut prouver, il faut amener des chiffres derrière, il faut amener des faits. Ce n'est pas simplement de l'incantation ou alors si vous partez comme cela, je veux vous dire que cela va être difficile parce qu'il va falloir que conseil après conseil, vous nous expliquiez pourquoi vous dites cela, que vous légitimiez votre prise de parole. Vous nous dites, par exemple, que notre santé financière est risible ou qu'il est risible de parler de notre santé financière. Mais qu'est-ce que vous nous demandez ? Vous nous demandez quoi ? On a cette année, simplement, maîtrisé nos dépenses, nos charges de fonctionnement. On a maintenu tous nos services municipaux voire on en a développé de nouveaux. On a augmenté très fortement, plus que jamais, nos dépenses d'équipement. On arrive à dépenser 12 millions d'euros, à investir au bénéfice de la ville 12 millions d'euros. On a diminué notre endettement encore dans des proportions très importantes. Notre capacité de désendettement cette année, en 2018, est de un peu plus de deux années, c'est-à-dire que, pour que chacun comprenne ce dont on parle, si l'on arrêta aujourd'hui d'emprunter, il nous faudrait deux années pour, avec les marges qui sont les nôtres, rembourser la dette qui est la nôtre, c'est-à-dire que c'est un résultat exceptionnel, tout à fait très bon. On peut difficilement faire mieux sauf à avoir une capacité négative mais cela serait une aberration d'un point de vue collectivité publique. Ce que l'on vous a expliqué, c'est que dans nos engagements, qui sont ceux depuis le début du mandat, on a des engagements de bonne gestion, très exigeants. On a dit que quoi qu'il arrive, on ne dépasserait pas une capacité de désendettement de huit années. Allez voir le cabinet Klopfer par exemple, allez voir tous les cabinets qui font référence en matière de gestion des collectivités locales. On considère que le vert c'est quand on est jusqu'à 8-9, orange c'est quand on est entre 9 et 12 de capacité de désendettement et que le rouge c'est au-delà de 12. Et nous quand on aura investi 12 millions d'euros en 2019, grosse année d'investissement, on sera encore à 5. Donc qu'est-ce que vous nous demandez ? Arrêtez d'employer des termes qui vous rendent vous risible mon cher collègue. Franchement, faites attention à ce que vous employez comme termes. Les mots ont un sens. Donc on n'est pas du tout dans une santé financière risible, on est dans une bonne santé financière qui correspond à beaucoup d'efforts qui ont été faits mais pas des efforts avec une courte vue où l'on se contente de serrer les boulons sans rien faire, des efforts où d'un côté on demande, avec l'appui des services, beaucoup d'efforts aux uns et aux autres mais de l'autre côté on améliore la réalité quotidienne des Saint-Médardais et des services qui leur sont offerts. Vraiment, je vous invite à bien réfléchir sur les termes que vous employez et à trouver des exemples pour illustrer vos propos parce que, je dois vous le dire, votre critique n'est pas très audible et, franchement, il faut vraiment vous le redire pour vous rendre service.

Vous nous faites le reproche de faire partie des seize communes qui ont été volontaires pour contractualiser avec l'État mais je vais vous dire, le reproche que vous nous faites, c'est de choisir la voie de la bonne gestion. Je suis très fier d'avoir choisi la voie de la bonne gestion et le fait de contractualiser avec l'État, puisque de toute façon notre choix était de maîtriser nos dépenses de fonctionnement et nos dépenses globales, nous permet en plus d'avoir du soutien à l'investissement que l'on n'aurait pas eu autrement. C'est une bonne gestion et je suis très content de cela. L'an prochain, j'espère que cela nous amènera de la part de l'État encore plus de recettes que l'on en a eu cette année, au bénéfice des Saint-Médardais et des services qu'on leur propose. Je n'irai pas plus loin mais très franchement, vous citez, par exemple, comme si on les avait supprimées trois organisations dont vous étiez fier la ludo-médiathèque,

la crèche, l'espace parentalité. Mais je vais vous donner une information Monsieur Ouillade si cela vous a échappé. Tout cela existe toujours, les services sont maintenus, les agents sont maintenus, la capacité d'accueil augmente, on reçoit toujours plus de monde à l'espace parentalité qu'avant, à la crèche on accueille plus d'enfants. Nos capacités à la médiathèque sont maintenues et développées, nous avons toujours aujourd'hui à la médiathèque l'un des taux de renouvellement des ouvrages les plus importants des médiathèques de la Métropole parce que notre choix est celui-là. C'est celui de soutenir la culture, de soutenir le développement culturel, de soutenir une éducation en direction de tous et à fortiori de ceux qui n'ont pas les moyens peut-être spontanément et tout seul d'acheter des livres ou des éléments de culture. Je trouve donc vraiment votre critique peu fondée.

Ensuite, Monsieur Morisset nous a parlé de différentes choses, en particulier, il a cru comprendre que parler de l'espace cela voulait dire parler de l'envoi de personnes, d'humains dans l'espace en nous disant que c'était une illusion. Franchement, ce n'est pas du tout cela l'espace. Vous avez mal compris. Vous qui êtes un écologiste, vous devriez savoir que toutes les données importantes que l'on a sur la transition énergétique, sur le climat en particulier, sont des données qui viennent de l'espace et cela va développer beaucoup d'emplois parce que toute la surveillance que l'on fait sur les phénomènes climatiques, sur les dérèglements climatiques, se sont des données spatiales. Tout ce que l'on fait sur un certain nombre de thématiques extrêmement importantes comme par exemple la cartographie, Galileo pour prendre un exemple européen, c'est l'espace. Tout ce qui demain sera le fait de mettre en relation les humains entre eux par internet, cela ne passera plus comme aujourd'hui par les fils, cela passera par l'espace. Demain, le fait que tous les pays du monde et tous les humains aient accès à internet et à la communication et ce qu'elle permet en terme de développement culturel et développement personnel, cela passera par l'espace. Et cela fera des milliers et des milliers et des milliers d'emplois hautement qualifiés et cela sera un élément essentiel de la capacité française et européenne à peser positivement sur le cours du monde. Alors, quand vous dites des âneries pareilles, excusez-moi, mais je suis obligé de vous dire que finissez votre information avant de dire des choses pareilles. Franchement, vous vous portez tort.

Ensuite, autre élément, vous nous dites que nous sommes sourds et aveugles aux rapports du GIEC, enfin, les bras m'en tombent. Il faut que vous ayez conscience que les compétences sont partagées entre les différentes collectivités. Nous n'avons pas la compétence d'agir sur ces aspects-là. En revanche, nous l'avons déléguée à la Métropole. Et à la Métropole, je vais vous prendre deux exemples. Qu'est-ce qu'on fait ? On est l'une des Métropole les plus ambitieuses de France, à telle enseigne en la matière que nous sommes. Notre objectif qui est inscrit au fronton de tous les documents que l'on édite, en matière métropolitaine, c'est celui d'être une Métropole à énergie positive en 2050. C'est un objectif énormissime. Et je peux vous assurer qu'il n'y a pas beaucoup de Métropole qui sont capables de faire mieux en parlant de manière réaliste. Avant 2050 on n'y sera pas mais si l'on y est en 2050, on aura fait un bond sur nous-mêmes considérable. Je vais vous prendre un exemple sur l'un des objectifs sur lesquels nous sommes puissamment en avance et un exemple, pardonnez-moi, qui me concerne puisqu'il se trouve que je préside Bordeaux Métropole Énergie qui s'occupe de cela. Nous sommes en train de mettre au point un plan de soutien à la rénovation énergétique du bâti c'est-à-dire l'une des plus grandes sources de dérèglements climatiques, de production de gaz à effet de serre c'est-à-dire l'isolation notamment des logements qui est un élément central. Il se trouve que pour isoler les logements, cela coûte cher et les retours sur investissement prennent souvent du temps. Cela veut dire que seul aujourd'hui peuvent se le payer, des gens qui en ont les moyens. Ce que nous mettons en œuvre à la Métropole, c'est précisément quelque chose de très innovant. Nous mettons en place un tiers financeur. On a une politique qui s'appuie en particulier sur un site que vous pouvez aller rechercher « marenov.com », vous pouvez voir toutes les aides que l'on peut vous apporter en matière de rénovation, vous pouvez faire un diagnostic sur ce qui va se passer et vous pouvez solliciter Bordeaux Métropole Énergie qui va vous financer le reste à charge qui ne sera pas pris en compte par les aides pour faire en sorte que vous puissiez accéder à la rénovation énergétique de votre bâti. Comptez le nombre de Métropole qui sont capables de le faire en France, qui l'ont comme objectif, il y en a très peu.

Nous sommes très en avance là-dessus et je prenais cet exemple-là mais on pourrait en prendre beaucoup d'autres et d'ailleurs Bordeaux Métropole Énergie, qui s'occupe de cela et que j'ai l'honneur de présider, est en train de développer son action sur différents points. C'est donc simplement qu'il ne revient pas au budget d'une ville de financer ce type d'action mais on y participe pleinement et avec une volonté farouche que nous partageons d'ailleurs avec Alain Juppé et donc les leçons en la matière je veux bien avoir des conseils, je ne connais pas tout, vous pouvez avoir de bonnes idées mais franchement, on n'a pas spécialement de leçons à prendre en la matière.

Monsieur Cristofoli, vous nous dites « la vie doit s'arrêter puisqu'il se passe quelque chose aux allées Dordins ». Je vais vous expliquer d'abord un élément. Nous sommes, parmi d'autres, des pouvoirs publics et les pouvoirs publics ont une première responsabilité, c'est quand même d'assurer le respect de la loi. Il se trouve que cette occupation est une occupation parfaitement illégale. Cette occupation illégale est en train de bafouer l'un des principes sur lesquels s'élève notre démocratie qui est le respect de la propriété privée. Elle bafoue cette liberté. Je ne peux donc pas approuver cette occupation illégale et mon rôle et cela devrait être le vôtre également, serait de désapprouver le fait qu'il y ait une occupation illégale de cette nature parce que sinon demain matin vous m'expliquerez comment l'on fait fonctionner des sociétés quand l'on accepte, l'on encourage des situations de ce type. Donc je ne les accepte pas, je ne les encourage pas.

Après, vous me faites grief de ne pas être humain. Je suis tout à fait humain et bien sûr il y a des aspects humains qui sont traduits par cette occupation que nous prenons en compte et que nous prendrons en compte. Nous assumerons notre rôle là-dedans mais pour autant je ne veux pas féliciter les gens qui sont lancés dans cette occupation illégale, qui bafouent des principes de base qui sont nécessaires à une vie en société. Je dis aussi, je perçois bien la tentation de beaucoup, qui est d'instrumentaliser cette situation pour faire de la politique. Que chacun fasse comme il l'entend, simplement il y a des responsabilités qu'il faudra prendre le moment venu et j'invite chacun à une certaine forme de prudence parce que l'on ne manipule pas comme cela des destins qui ne sont certes pas faciles, des positionnements complexes, sans pour autant faire preuve d'un minimum d'esprit de responsabilité, en particulier, pour ceux d'entre nous qui sont élus et qui voudraient s'y prêter.

Mes chers collègues, il n'y a pas de vote sur le rapport d'orientations budgétaires comme vous le savez, c'est donc une discussion et les votes s'exprimeront au moment du budget quand l'on vous présentera tous les éléments relatifs à ce projet de budget primitif le 12 décembre.

Pour information du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Le principe en est d'une grande simplicité. Nous avons constaté, comme tous, les drames qui ont assailli le département de l'Aude et la bascule dans des situations dramatiques qui a été faite à beaucoup d'habitants de l'Aude. Nous pensons modestement que nous devons contribuer à la réparation de ces graves troubles.

Nous avons donc résolu d'y procéder à deux égards. A la fois, il est proposé que la municipalité verse une subvention d'aide au département de l'Aude qui a organisé le recueil d'un certain nombre d'aides allouées par d'autres collectivités à l'intention des maires de l'Aude et des communes sinistrées et en parallèle le Centre Communal d'Action Sociale versera lui-aussi une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros et nous d'un montant supérieur de 2 000 euros. Le CCAS fléchera sa subvention vers des besoins sociaux typiques. En tout cas, là nous ne sommes amenés à ne voter que la délibération qui concerne proprement dit la subvention du conseil Municipal.

DG18_140 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE AUX SINISTRÉS DE L'AUDE. DÉCISION

Le département de l'Aude a été douloureusement frappé après les inondations meurtrières des 14 et 15 octobre 2018.

L'heure est à la solidarité et à la mobilisation afin de soutenir plusieurs milliers de personnes encore sinistrées dans le département de l'Aude.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité soutenir les sinistrés en proposant, au Conseil Municipal, le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des Maires de l'Aude.

Parallèlement, le Centre Communal d'Action Sociale a voté lors de son Conseil d'Administration du 22 octobre le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de mille euros.

Afin d'exprimer la solidarité de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles à l'égard des sinistrés de l'Aude, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€ à l'Association des Maires de l'Aude.

Impute la dépense sur le compte 6748.

Madame Durand

Nous voterons pour cette délibération bien entendu. Mais je vais profiter de celle-ci qui traite de la solidarité vis-à-vis des personnes démunies pour porter à connaissance un vœu que nous exprimons au nom des trois groupes PS-PRG, Monsieur Cristofoli et Monsieur Morisset.

Depuis le 11 novembre 2018, notre ville est concernée par une situation humanitaire extrême, inédite, exigeant une démarche de solidarité. Le collectif citoyen Zone du Dehors a procédé à la réquisition sociale d'une dizaine de maisons destinées à être démolies et inhabitées, situées allée Dordins en centre-ville afin d'y installer une soixantaine de personnes sans-abris, dormant dans la rue, en situation très précaire. Ces logements inoccupés appartiennent à la société AraineGroup. Ils ne vont pas être détruits à court terme et peuvent donc servir de logements provisoires. Nous demandons que la ville traite cette nouvelle situation en priorité et prenne en compte les besoins et les attentes des personnes qui logent aujourd'hui dans ces maisons.

Cela ne se passe pas à des centaines de kilomètres, cela ne se passe pas dans des communes régulièrement confrontées à ces situations comme Bordeaux ou Bègles, cela se passe ici, c'est dans notre ville que nous pouvons constater la terrible réalité de la détresse humaine. Une réponse à la hauteur doit être apportée et vos propos Monsieur le Maire nous ont choqués. La ville en a les capacités, elle doit en avoir la volonté. Il faut donc rapidement, entre autre, permettre la scolarisation des enfants. Monsieur le Maire, vous devez être convaincu de la nécessité de scolariser ces enfants, proposer des aides matérielles avec les dispositifs du CCAS, engager une réflexion pour reloger au mieux et au plus vite ces personnes dans des conditions décentes dans la Métropole et donc aussi à Saint-Médard-en-Jalles. Dans ce caractère d'urgence sociale et humanitaire, notre devoir est de montrer qu'à Saint-Médard-en-Jalles nous savons réagir très vite.

Dans le même esprit que celui qui avait caractérisé l'accueil de familles syriennes, nos trois groupes sont prêts à s'associer et à participer à toutes les actions que la majorité municipale mènerait en ce sens. Monsieur le Maire, c'est une question d'humanité. Monsieur Barat, tout à l'heure, vous avez présenté les actions solidaires du CCAS et bien nous espérons que vous saurez honorer cette humanité en veillant à ce que le CCAS s'occupe comme il se doit de ces familles en situation d'urgence. Et, Monsieur Mangon, malheureusement la société est défaillante pour s'occuper de ces personnes et vos propos sont vraiment très malheureux. Nous sommes très choqués. Nous le regrettons pour vous. Merci.

Monsieur Cristofoli

Merci Véronique pour ces propos. Puisque le système est fait comme cela, puisque vous avez le

dernier mot sur la délibération d'avant, je réponds à la délibération d'après, comme cela, cela permet d'avoir une sorte de dialogue. Vous gagnerez sur la dernière, c'est déjà ça.

Je veux juste dire un mot parce que vous déformez mes propos. Tout à l'heure quand je suis intervenu, je ne vous ai pas demandé de dire que vous étiez satisfait de ce qui se passait, je vous ai juste demandé d'en parler. J'étais choqué parce que l'on n'en parlait pas. Moi aussi, je suis attaché à la propriété privée, je suis attaché à ce que, à un moment donné, ArianeGroup puisse récupérer son bien et puisse le vendre à la Métropole et tel que c'est prévu à la Fab et à la Ville, je n'ai rien dit contre cela sauf que je trouve qu'il y a situation d'urgence et qu'il faut en parler. J'ai été choqué qu'on n'en parle pas. Je ne vous ai donc jamais dit, Monsieur Mangon, et vous pourrez le revoir sur le Conseil Municipal, je ne vous ai jamais dit d'accepter cette situation et de dire que c'est super, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit dans mes propos. Donc voilà, c'était ce que je voulais préciser.

Puis je vous ai dit tout à l'heure que sur chaque délibération, j'essaierais de parler de la Zone du Dehors. Je suis très heureux que l'on débloquent 2 000 euros pour les sinistrés des inondations et je propose que nous débloquent aussi 2 000 euros, je pense qu'on doit pouvoir le faire très vite, on pourrait rédiger cette délibération dans l'instant, cela doit pouvoir se faire dans un Conseil Municipal, pour acheter des radiateurs, par exemple, qui pourraient servir puisque c'est une des urgences actuellement dans la Zone du Dehors, c'est d'avoir des radiateurs puisque l'hiver arrive et donc je pense qu'avec 2 000 euros, en faisant travailler le commerce local, le BBJ, on devrait pouvoir acheter une vingtaine, je ne sais pas combien coûte un radiateur, on pourrait aller voir et pour 2 000 euros je pense qu'on pourrait acheter quelques radiateurs. En plus, vous êtes Président, vous avez dit, sur l'isolation des logements, vous pourriez peut-être envoyer des spécialistes, parce que je peux vous dire, pour avoir habiter allée Dordins que ces logements sont très mal isolés. Je pense donc que quelques radiateurs, un petit passage de vos spécialistes de l'isolation des logements, des containers pour les poubelles, cela serait un minimum, en plus de ce qu'a dit déjà Véronique Durand pour cette situation. Bien sûr à la fin, il faut bien qu'ArianeGroup récupère son bien, qu'à un moment donné on puisse le vendre et c'est normal que la ville se soit intéressée à ces espaces en plein centre-ville mais tant qu'ils sont là, pourquoi ne serviraient-ils pas à des gens ? Vous parlez de respecter la loi mais que fait l'État pendant ce temps-là ? Est-ce que l'État respecte la loi ? Parce que pourquoi ces gens sont là ? C'est parce que l'on a des problèmes avec l'État qui ne respecte pas la loi. Donc voilà c'est quoi ? C'est un match de tennis ? Cela plaira à Pierre qui s'occupe du sport ! Voilà. Merci

Monsieur le Maire

Merci. Écoutez, je prends acte de vos déclarations mais comme vous allez en faire d'autres, je pense qu'on aura le temps d'y revenir.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération suivante.

DG18_141 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS DE LA COMMUNE. MODIFICATION. ADOPTION

Vu les délibérations DG14_050 et DG14_051 du Conseil municipal en date du 10 avril 2014 portant désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés de la commune.

Vu la délibération DG18_070 en date du 27 juin 2018 portant modification de la désignation des représentants de la commune auprès des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la commune.

Il y a lieu de procéder à des modifications de représentations au sein des Établissements scolaires des 1er et 2nd degrés de la commune.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation des membres pour le représenter au sein des Établissements scolaires des 1er et 2nd degrés telle que suit :

COLLÈGE FRANÇOIS MAURIAC	Titulaires Suppléant	Mme Le Moller Corinne Mme Rivière Ariane M. Garnier Arnaud
COLLÈGE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	Mme Barrière Cécile Mme Le Moller Corinne
LYCÉE PROFESSIONNEL JEHAN DUPERIER	Titulaire Suppléant	M. Auffret Jean-Yves M. Dubos Pascal

ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	Mme Picard Marie-Odile M. Alban Marc
ECOLE MATERNELLE VILLAGEXPO	Titulaire Suppléant	Mme Thibaudeau Catherine M. Delpech Xavier
ECOLE MATERNELLE SANS SOUCI - (HASTIGNAN)	Titulaire Suppléant	Mme Hanusse Françoise M. Auffret Jean-Yves
ECOLE MATERNELLE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Le Moller Corinne M. Bouteyre Jacques
ECOLE MATERNELLE DE MAGUDAS	Titulaire Suppléant	Mme Alhaitz Emmanuelle M. Dubos Pascal
ECOLE MATERNELLE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	M. Claudin Geoffrey Mme Rivière Ariane
ECOLE ELEMENTAIRE MONTAIGNE - (CENTRE)	Titulaire Suppléant	M. Leblond Thierry M. Braun Pierre
ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE ET MAIA CARRIE - (MAGUDAS)	Titulaire Suppléant	M. Garnier Arnaud Mme Le Moller Corinne
ECOLE ELEMENTAIRE CERILLAN	Titulaire Suppléant	Mme Thibaudeau Catherine Mme Nardini Danièle
ECOLE ELEMENTAIRE DE LA GARENNE	Titulaire Suppléant	Mme Dumas Vanessa Mme Baron Evelyne
ECOLE ELEMENTAIRE D'HASTIGNAN	Titulaire Suppléant	M. Auffret Jean-Yves M. Demanes Fabrice
ECOLE ELEMENTAIRE DE CORBIAC	Titulaire Suppléant	Mme Barrière Cécile Mme Layrisse Danièle
ECOLE ELEMENTAIRE DE GAJAC	Titulaire Suppléant	M. Acquaviva Jean-Claude M. Pages Christian

Adopté à l'Unanimité

Madame Thibaudeau rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La Fab, est une société publique locale qui a été créée le 1er avril 2012 par décision du CA du 23 mars de la même année. Cette SPL est une SA dans son actionnariat et néanmoins intégralement publique, qui est composée de Bordeaux Métropole, actionnaire majoritaire, et

de 27 communes parce que Martignas n'a pas été intégrée à cette SPL.

Sa mission c'est un aménageur qui consiste à la préparation de l'engagement d'opérations d'aménagement et des engagements des premières acquisitions sur des secteurs identifiés. La Fab propose à la Métropole et aux communes l'ensemble des éléments leur permettant de confirmer l'opportunité d'un lancement d'opérations d'aménagement, de décider de leur modalités de réalisations juridiques et financières et de préciser les conditions d'engagements de la phase opérationnelle. Donc, la synthèse du rapport, concernant déjà les principales décisions, le bilan sur la mise en œuvre des 50 000 logements, la présentation de l'appel à manifestation d'intérêt d'aménagement économique sur le territoire de la Métropole, la présentation d'une information sur les futurs marchés subséquents pour l'exercice 2018, dans le cadre du programme des 50 000 logements, et l'aménagement économique de secteurs opérationnels de l'OIM Bordeaux Aéroport.

Il y a également la présentation et l'approbation du traité de concession Galaxie 4 à la ville de Saint-Médard-en-Jalles et l'accord cadre 2016-2020 et marchés subséquents pour la mise en œuvre opérationnelle des programmes 50 000 logements autour des axes de transports collectifs et l'aménagement économique. Dans le cadre du programme des 50 000 logements sur l'ensemble du territoire de la Métropole, il y a 13 opérations qui sont activées et qui représentent environ 10 000 logements. Les acquisitions réalisées à la fin de 2017 représentent 10 biens pour 8 290 000 euros toujours sur l'ensemble du territoire métropolitain. Concernant le programme d'aménagement économique, 6 opérations actuellement sont activées dont l'OIM de Bordeaux Aéroport et il y a également un appel à manifestation d'intérêt d'aménagement économique AIRE, de 9 sites sur 7 communes, lancé. La situation financière, très vite, pour terminer, de manière synthétique, le résultat net bénéficiaire est de 51 539 euros, un actif immobilisé de 68 966 euros, un actif circulant de 4 071 621 euros dont 3 664 543 euros de disponibilités et la convention foncière présente un résultat net bénéficiaire de 11 202 euros. Je vous remercie de votre attention.

DG18_142 RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SPL LA FAB. APPROBATION

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que chaque collectivité actionnaire et membre de l'Assemblée Spéciale de la SPL La Fab se prononce sur le rapport annuel de cette Assemblée Spéciale.

En synthèse, l'exercice 2017 de la SPL La Fab :

La vie sociale : 4 Conseils d'administration réunis, 4 Assemblées spéciales, 1 Assemblée générale ordinaire.

Les actes les plus importants en 2017 :

- Présentation de l'Appel à manifestation d'intérêt aménagement économique (AMIAIRE) sur le territoire de Bordeaux Métropole.
- Modification du règlement intérieur des marchés. Information sur le suivi des marchés de La Fab. Présentation du suivi de l'activité.
- Bilan un an après la signature de la charte avec Bordeaux Métropole et les promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux sur la mise en œuvre du programme 50 000 logements.
- Information sur le retour du séminaire de travail organisé par La Fab le 20/06/2017.
- Présentation d'un projet d'avenant à la convention foncière pour une prévue en juin 2018.

Les relations contractuelles avec Bordeaux Métropole :

- Reconduction de la convention de créance remboursable avec Bordeaux Métropole permettant le financement de la convention foncière.
- Accord-cadre 2016-2020 et marchés subséquents 2017 pour la mise en œuvre opérationnelle des Programmes «50 000 logements autour des axes de transports collectifs» et «Aménagement économique» avec La Fab.

En 2017, une concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération «Mérignac Marne» a été confiée à La Fab par Bordeaux Métropole, accompagnée d'une convention d'avance de trésorerie avec Bordeaux Métropole dans le cadre de cette concession d'aménagement.

Par ailleurs, l'examen de comptabilité diligenté sur les exercices clos de 2014, 2015 et 2016 s'est conclu sans rectification.

L'activité opérationnelle :

L'accord cadre de mise en œuvre opérationnelle du Programme 50 000 logements et du Programme aménagement économique sur 2016-2020 comprend deux missions principales, l'accompagnement de Bordeaux Métropole sur les programmes 50 000 et aménagement économique et le montage et mise en œuvre d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

Ce dispositif est complété par une convention foncière entre Bordeaux Métropole et La Fab, adossée à une créance remboursable de 15 M€.

- l'activité opérationnelle de l'exercice - Programme 50 000 logements

La Fab prépare et participe aux Comités de projet des opérations d'aménagement de Bordeaux Métropole. En 2017, La Fab a activement participé au Congrès des EPL qui se tenait à Bordeaux. Elle a organisé plusieurs poses de 1ère pierre et inauguration sur les communes de Villenave d'Ornon, Pessac, Bordeaux.

Au niveau de la mise en œuvre des îlots, l'ensemble de la production représente 3 800 logements, dont 17 permis obtenus (soit 1 740 logements), 4 chantiers en cours et 2 opérations livrées en 2017 (Pessac et Bassens).

Les opérations d'aménagement sont au nombre de 13 opérations activées et représentent environ 10 000 logements.

- l'activité opérationnelle de l'exercice - Programme Aménagement Économique

La Fab organise et participe à diverses réunions avec Bordeaux Métropole et les communes, l'EPA, Bordeaux Euratlantique, le GIP-GPV de la rive droite, la SEM In Cité, les services de l'État (DDTM, DREAL). Plusieurs échanges ont également eu lieu avec l'OIEB, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CDC, ainsi qu'avec plusieurs opérateurs comme GSE, ALSE, CBRE, OIEB, A'URBA,..

6 opérations sont actuellement activées dont 3 sur l'OIM Bordeaux Aéroport à des stades divers.

Enfin, La Fab a organisé l'appel à manifestation d'intérêt aménagement économique AIRE avec un lancement en juin sur 9 sites sur 7 communes, qui a amené 73 candidatures à l'automne et 23 candidats sélectionnés pour la 2ème phase lors des Jurys de décembre.

- l'activité opérationnelle de l'exercice - Convention foncière

Pour mémoire, les principes de la convention sont d'anticiper pour les opérations futures, de soutenir les projets en cours, de saisir les opportunités mais rester au « juste prix », afin de permettre l'élaboration d'un projet réaliste.

Les acquisitions réalisées à fin 2017 représentent 10 biens pour 8 290 000 €. Des négociations foncières sont en cours et représentent un montant d'environ 14 M€.

- l'activité opérationnelle de l'exercice – Concessions

Quatre concessions ont été attribuées à La Fab par Bordeaux Métropole depuis 2014 :

- Le Bouscat - libération Centre-ville (environ 440 logements)
- Eysines - ZAC Carès Cantinolle (environ 750 logements)
- Bègles Villenave d'Ornon - ZAC Route de Toulouse (environ 1 300 logements)
- Mérignac - Marne (environ 1 100 logements)

La situation financière :

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le cinquième exercice social de La Fab couvre la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Depuis fin 2014 et la notification par Bordeaux Métropole de la première concession d'aménagement, La Fab a mis en place conformément au « Guide comptable professionnel des EPL » un système d'information interne permettant d'isoler les actifs et passifs propres à chaque opération et ceux de la société.

De manière synthétique, le résultat net bénéficiaire de la société est de 51 539 € ; l'actif immobilisé est de 68 966 €, pour un actif circulant de 4 071 621 €, dont 3 664 543 € de disponibilités.

Les capitaux propres de la société sont de 2 374 575 €, les dettes de la structure sont de 1 766 012 €.

La convention foncière présente un résultat net bénéficiaire de 11 202 €. Enfin, pour mémoire, aucun résultat ne sera dégagé en cours de vie des concessions.

Il est vous est proposé, Mesdames et Messieurs, d'approuver le rapport 2017 joint en annexe.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Approuve le rapport 2017 de l'Assemblée Spéciale de la SPL La Fab.

Madame Durand

Nous nous abstiendrons sur ce rapport, pour les raisons suivantes. Monsieur Mangon, vous êtes Président Directeur Général de la Fab et vous gérez des opérations d'aménagement et Saint-Médard est également concernée par ces aménagements et derrière ce titre des agissements peu honorables et méprisables.

Tout à l'heure au début du Conseil, vous avez oublié dans votre liste de faits manquants dans la commune, la date du 10 octobre. A cette date, vous avez reçu la famille que vous avez décidé de chasser de sa maison, Chemin de Cassy-Vigney dans le secteur du Bourdieu. Cet entretien a été perçu par cette famille, sans chaleur, sans humanité, tout à fait votre marque de fabrique. Vous étiez entouré par des fonctionnaires, des membres du Cabinet comme si vous ne pouviez pas assumer seul cette décision qui tombe comme un couperet. D'ailleurs, quel élu(e) de votre majorité s'est rendu auprès de ces personnes chez eux ? Où était l'élu(e) de quartier ? Absent car vous êtes dans l'incapacité d'assumer ces décisions. Peut-être considérez-vous que l'expropriation du bien d'une famille n'est qu'une péripétie administrative, un infime détail dans votre vie d'élu ambitieux, dans le mauvais sens du terme. Vous accélérez le pas sur ce dossier alors même que les contentieux en cours n'ont pas rendu leur verdict. D'ailleurs, vous ne prenez pas en compte le retour négatif du commissaire enquêteur sur ce projet, ce qui signifie bien, une fois de plus, que vous n'avez rien à faire de la vie des habitants. Au moment où vous dites vouloir préserver le patrimoine local, en classant 200 maisons qui ne pourront être détruites sur la commune, vous allez détruire une maison plus que centenaire représentative d'un mode d'habitat qui était déjà présent sur la commune. Il n'y a pas que des maisons bourgeoises qu'il convient de conserver. En fait, si vous voulez laisser le champ libre aux promoteurs afin qu'ils puissent construire des immeubles ayant une vue imprenable sur le parc du Bourdieu en bétonnant le long du chemin de Cassy Vigney, votre démarche de préservation du patrimoine, qui se voudrait vertueuse, trouve vite ses limites face à certains intérêts. Nous vous demandons de reconsidérer votre position en classant cette maison parmi celles qui présentent un intérêt patrimonial certain pour la commune. Vous avez encore l'opportunité d'éviter que cette famille soit expropriée, saisissez cette possibilité. Nous attendons une réponse très claire de votre part. Merci.

Monsieur Morisset

Je m'abstiendrais, en particulier parce qu'il y a une forme d'amalgame comme l'a souligné Véronique mais, en même temps, il y a aussi le fait que l'on est toujours à la frontière entre ce qui doit être fait d'un point de vue économique et ce qui doit être fait d'un point de vue social c'est-à-dire vis-à-vis du développement du territoire avec les 50 000 logements. Je trouve qu'il y a une certaine forme de cohérence à essayer d'accélérer les choses par cette entité de la Fab mais derrière il y a effectivement aussi des mises en place telles que je l'avais déjà dénoncé sur Galaxie 4, sur la péremption des territoires. De nouveau, il y a une incohérence sur le fait que l'on ne veut pas de l'étalement urbain d'un côté mais, par contre, on veut absolument mettre près des pôles d'économie, des gens avec des logements qui sont nouveaux et à R+3 ou à R+4. Il y a une efficacité qui est recherchée, qui est indéniable, mais par contre il y a une incohérence vis-à-vis de ce que seront demain les besoins d'une ville quand aujourd'hui on sait encore que, et je le répète, la Métropole de Bordeaux n'a qu'une subsistance d'un jour au niveau alimentaire. Je crois donc qu'il faut commencer à penser à autre chose que ça, et à essayer de travailler sur des territoires où l'on va augmenter la part du maraîchage bio entre autres, des zones d'éducation. Effectivement, là-aussi, on peut reparler de cela par rapport à ce que vous avez évoqué tout à l'heure. Il y a l'éducation populaire qui se fait vis-à-vis du retour à la terre et cela je crois que c'est très, très important de s'en préoccuper dès maintenant. Merci.

Monsieur Cristofoli

Concernant ce rapport de la Fab, c'est toujours difficile de se prononcer parce que, en gros, on n'est pas très au courant de ce qui se passe. C'est un de mes axes réguliers, j'aimerais bien pouvoir travailler sur ces sujets. Vous êtes dans un système de politique politicienne classique qui était le même, comme ça je vous fais gagner du temps, que dans la précédente mandature et dans les précédentes mandatures, comme ça vous n'aurez pas à le redire, où seule la majorité décide toute seule. Je dénonce cela parce que pourquoi, Monsieur Morisset, Monsieur Ouillade, Madame Durand, Madame Rigaud ou moi-même, on ne pourrait pas participer à ces échanges sur ce qui va se passer sur la commune ? Je pensais, que le temps évoluant, prendre des décisions là-dessus, permettre des commissions plus ouvertes, plus interactives, plus intéressantes. Donc, sur ce rapport, je vais m'abstenir par rapport à cela. J'ai bien sûr entendu ce qu'a dit Véronique, j'ai aussi entendu ce qu'avait dit Thierry Leblond sur Galaxie 4 à un moment donné avec quelques craintes là-dessus. Maintenant, je ne connais pas le fond des dossiers. Après, au-delà de cela, j'ai eu l'occasion de travailler avec les gens de la Fab qui font du bon boulot et qui essaient de faire des choses très intéressantes, de prendre en compte des nouveaux modes d'habitats, des choses comme cela. Il y a donc des choses très positives également et j'espère que la Fab, puisqu'il est question d'eux, qui doivent acheter les fameuses maisons de l'allée Dordins, j'espère qu'ils seront dans la discussion, dans cette grande approche.

Monsieur Bouteyre, je vais continuer à en parler à chaque délibération, comme cela vous pouvez faire le petit geste, cela vous agace, pardon ça t'agace Jacques ! Et bien je vais continuer à le faire. Il me reste 2,57 minutes donc c'est pas mal. J'espère que ce dialogue sera plus positif pour que la situation soit bien prise en compte. J'aimerais bien puisque Jacques, tu as manifesté, j'aimerais bien aussi connaître l'avis des autres élus de la ville sur le sujet. On entend Monsieur le Maire mais j'imagine que vous avez tous un avis et cela serait bien que l'on en parle, que les gens soient au courant. Madame Layrisse c'est dommage elle n'est pas là, notamment dans sa fonction sociale, je suis sûr qu'elle a un avis à donner, Madame Le Moller sur le fait de scolariser les enfants. J'aimerais bien connaître un peu l'avis de mes collègues et ce n'est pas pour vous embêter, c'est juste pour que l'on puisse engager un dialogue sur le sujet et non pas juste un aller/retour. Tout à l'heure, c'était juste une partie de tennis, de ping-pong, je vais essayer de faire tous les sports Pierre, juste un match de ping pong entre Monsieur Mangon et ce que l'on appelle l'opposition. Tout simplement, quel est votre avis sur la zone du dehors ?

Monsieur le Maire

Quelques éléments. Tout d'abord, de quoi parle t-on ? Qu'est-ce que c'est que la Fab ? On vous a expliqué, on a eu l'explication tout à l'heure pour comprendre ce que c'était mais c'est quoi les programmes qu'elle poursuit ? Alors, la Fab poursuit un premier programme qui s'appelle 50 000 logements le long des axes de transports en commun. C'est quoi ? C'est en fait contribuer à lutter contre l'étalement urbain, à faire une ville durable, faire en sorte que l'on fasse des logements le long des transports en commun et pas n'importe où, y compris par exemple, comme on l'a fait longtemps à Saint-Médard avant, aux extrémités de la ville dans des endroits non desservis en mettant des logements sociaux qui n'avaient pas de dessertes de transports en commun, dans des conditions qui se comprenaient mal du point de vue un peu de l'intelligence en terme de mobilité. On essaye donc de lutter contre cela et on fait de l'habitat qualitatif. En plus, on fait de l'habitat qualitatif à quelle enseigne ? Notamment sur le plan social, on fait trois types d'habitats quand on fait ce programme. On fait d'abord un premier programme un tiers des logements qui sont des logements locatifs sociaux pour des populations qui en ont besoin. Ensuite, un autre tiers, enfin la vérité c'est que l'on n'arrive pas à respecter totalement l'autre tiers, on fait un tiers de logements à accession abordable, c'est-à-dire en acquisition, à des prix qui sont inférieurs à 2 500 €/m², parking compris, et toutes taxes comprises, ce qui sur le territoire de la Métropole est une prouesse. Et on le fait parce que l'on bataille énormément contre la promotion etc., pour lui imposer ces règles en lui disant, si vous voulez avoir le reste, et bien il faut faire cela et en tenant nos engagements et on en fait. Donc

pour des ménages qui ont des moyens plus faibles que certains autres ménages mais qui peuvent quand même devenir propriétaires. Et troisième tiers, c'est du logement libre au prix du logement libre. Je ne vois pas en quoi ce programme n'est pas vertueux. Il est doublement vertueux. Il est vertueux sur le plan de la mobilité de la durabilité, il est vertueux sur le plan social, donc vous, qui êtes les uns et les autres attachés soi-disant au social et à l'environnemental et bien, vous trouvez le moyen de décrier ce programme. C'est une belle prouesse, je vous félicite mais quand vous m'expliquez Monsieur Cristofoli que vous souhaitez un autre monde merveilleux où tout le monde s'écoute, où il n'y a pas de politique politicienne, pourquoi vous ne votez pas des deux pieds et des deux mains ce programme qui va dans le sens que vous demandez tous les jours ? Pourquoi Monsieur Morisset, vous vous abstenez sur un programme de cette nature qui est un programme vertueux ? Vous devriez applaudir des deux mains et des deux pieds, donc quand vous faites cela, vous êtes englués dans la politique politicienne que vous faites semblant de dénoncer. C'est vous qui êtes les représentants d'un ancien monde, alors écoutez, faites des efforts et on verra ce que l'on peut faire après mais franchement c'est la vérité.

Ensuite, je voulais vous dire que quand j'écoute Madame Durand, je souris, parce que je me dis que si des enfants arrivaient ici et avaient pour seule source d'information les propos que vous tenez, que le groupe PS/PRG tient à mon encontre mais il faut que je mette des oreilles de diable, une queue de diable, une fourche, enfin vraiment, je suis le diable incarné ! Il me manque un cigare, un grand couteau, faire saigner les pauvres et les miséreux, enfin mais où êtes-vous ? Arrêtez de raconter des histoires aux enfants, je sais bien que vous avez un tropisme pour l'éducation des jeunes enfants, mais enfin quand même, on est dans une assemblée adulte, arrêtez ces caricatures ridicules, enfin, c'est grotesque.

De quoi parle-t-on dans le cas d'espèces que vous nous citez tout à l'heure ? Nous avons en centre-ville de Saint-Médard-en-Jalles une zone que nous avons décidé de préserver, naturelle, le Parc du Bourdieu pour en faire un grand parc public, alors que dans le passé, on voulait mettre 1 300 à 1 500 logements. Nous avons à côté toujours en plein centre-ville, derrière la mairie, on peut le voir d'ici, pratiquement une zone très peu dense avec de grands espaces libres en plein centre-ville, à proximité des axes de transports en commun. Qu'est-ce que nous disons ? Nous disons que là, évidemment, nous avons besoin d'urbaniser, c'est normal, c'est la logique, c'est l'intérêt général. Il y a des demandes de logements partout dans la ville, donc, si on ne le fait pas dans le centre-ville, on va le faire où ? Sur les stades peut-être ? Non. Alors évidemment, on a besoin d'urbaniser ici et c'est l'expression de l'intérêt général et face à l'intérêt général, il y a des intérêts particuliers que je comprends. Et je comprends aussi le souhait, il se trouve que dans le peu de propriétaires qu'il y a ici, certains veulent des bons prix de cession, la majorité, et un couple souhaite rester sur place. C'est l'expression de l'intérêt particulier que je comprends et que je respecte. Mais simplement notre rôle à nous, c'est de trouver une juste confrontation entre l'intérêt général et les intérêts particuliers et d'essayer d'en sortir par le haut. Alors, on va essayer de dialoguer mais le dialogue avec cette famille n'est pas facile parce qu'ils sont un peu dans votre situation, ils nous regardent comme si l'on était vraiment les porteurs, et ce que je peux comprendre, ce n'est jamais agréable. En fait, qu'est-ce qu'on fait maintenant ? Maintenant que cette procédure va bientôt s'engager grâce à la déclaration d'utilité publique c'est-à-dire la reconnaissance que l'on a besoin ici de faire des choses qui relèvent de l'intérêt général. En fait, ils vont avoir une protection, ils vont pouvoir s'en référer au juge, pour juger si le prix que l'on propose pour leur maison est un prix correct et ce ne sera pas nous qui auront à apprécier, c'est le juge. Ils se tourneront vers le juge et pourront lui dire, nous on n'est pas d'accord avec le prix qu'on nous propose, avec les solutions qu'on nous propose. Et ils pourront faire valoir leur droit, c'est une garantie qui leur est donnée. Donc, il ne faut pas travestir les choses. Je suis navré, j'aimerais ne jamais avoir à faire cela, ce n'est pas agréable mais il faut bien, qu'à un moment donné, on n'a pas été élu que pour compter les pissenlits, on a quand même été élu pour mener des politiques, on a quand même été élu pour faire en sorte que la ville progresse, qu'elle puisse accueillir des gens qui en ont besoin, qu'on puisse offrir des logements.

Vous nous dites tous les matins qu'il faut créer des logements, où voulez-vous les créer ? Est-ce que vous voulez que l'on aille dans le fin fond d'Issac ? Est-ce que vous voulez que l'on aille

dans les zones forestières profondes ? Dans la zone rouge du PPRIF ? En plein milieu des zones forestières protégées que les écologistes nous demandent de protéger, avec raisons, tous les matins ? Où voulez-vous qu'on les mette si on ne les met pas en plein centre-ville ?

Je vous le dis, ces remarques je les écoute, c'est mon rôle, c'est le rôle de la démocratie d'entendre des expressions différentes mais c'est vraiment de l'expression politique et c'est vrai, mon cher Bruno Cristofoli, pour vous, comme pour Madame Durand. Vous êtes dans le même rôle et à côté de cela, vous prenez des pauses et vous dites moi j'aime bien la politique de demain celle qui sera belle mais vous êtes englués dans la politique politique, contre ce qui est pour et pour ce qui est contre. Voilà, c'est un résumé de votre situation. Alors progressez, je ne demande que cela que de travailler avec des oppositions responsables, à l'allemande, mais non mais je vous donne des conseils, je veux votre bien et bien oui mais si vous n'êtes pas contents, je vous le dis, vous êtes dans la politique politique et arrêtez de donner des leçons à tout le monde. (Intervention inaudible de Monsieur Cristofoli).

J'en suis ravi, prenez-les quand même parce qu'elles vous seront utiles. Je m'en occupe très bien mais comme vous nous donnez des leçons tous les matins, je vous fais remarquer vos incohérences et vous en avez beaucoup.

Je rappelle que c'est un rapport qui est présenté à toutes les communes, ce n'est pas spécialement ici à Saint-Médard.

Adopté à 27 Pour et 7 Abstention

Monsieur Augé rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Cette délibération très simple consiste à faire un avenant à un marché existant, c'est un marché qui est en date de septembre 2017 concernant l'entretien des installations municipales. Il y a plusieurs lots, un des lots concerne les installations techniques et scéniques du Carré des Jalles, il a été attribué à l'époque à une société qui s'appelle BC CAIRE et cette société a souhaité transférer cette activité à une filiale. Il faut donc simplement faire un avenant et signer cet avenant qui constate ce changement. Voilà pour cette délibération très simple.

DG18_144 AVENANT AU MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES. AUTORISATION

Par délibération n°DG17_145, en date du 27 septembre 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence afin de signer un marché de maintenance et d'entretien des équipements de sécurité de la Ville, composé de 9 lots portant sur une durée maximum de 4 ans.

Dans le cadre de l'exécution du lot 2 "Vérification et maintenance des installations techniques et scéniques du Carré des Jalles", il convient de transférer l'exécution des prestations à la société BC Maintenance Équipements Mobiles.

En effet, la société BC CAIRE, titulaire initial du marché, a transféré le 8 août 2018 à sa filiale BC Maintenance Équipements Mobiles son activité Maintenance.

Cette modification n'aura aucune incidence financière sur le montant du marché.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion d'un avenant qui transfère le marché de la société BC CAIRE, à la société BC Maintenance Équipements Mobiles.

Cet avenant prendra effet dès sa signature par les trois parties.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer l'avenant n°1 précité avec les sociétés BC CAIRE et BC Maintenance Équipements Mobiles aux conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à 33 Pour et 1 Abstention

Monsieur le Maire

Madame Layrisse n'étant pas là, je vais proposer à Monsieur Barat de rapporter cette délibération.

Monsieur Barat rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour la deuxième année consécutive, l'EHPAD Simone de Beauvoir est en difficulté de trésorerie en fin d'année ne permettant pas d'assurer totalement la paye du mois de décembre. Deux raisons à cela, qui sont d'ailleurs les mêmes que celles de l'an passé. La première c'est un tarif d'hébergement journalier fixé par le Conseil Départemental qui est ridiculement bas par rapport à celui accordé aux EHPAD publics équivalents de la Métropole. Entre 2 à 4 euros de moins par jour, soit sur la base de 2 euros en clôture d'exercice un manque à gagner de 60 000 euros. La deuxième raison tient à l'absentéisme, problème malheureusement récurrent de tous les EHPAD et dont les raisons sont bien connues. Cet absentéisme est en forte hausse en 2018, malgré les actions de prévention qui ont été mises en place depuis un an. En 2017, le taux d'absentéisme moyen était de 12,45%. Un jour donné, la fourchette basse était de 11%, la fourchette haute de 19%, ce sont les chiffres communiqués par la Directrice Madame Varin. En 2018, à la date du 15 octobre, nous comptabilisons déjà 3 459 jours d'absences. La Direction de l'EHPAD et le Conseil d'Administration du CCAS font le choix délibéré de remplacer toutes les absences par respect des résidents et du maintien de la qualité de service qui leur est due. Il faut donc recourir à l'intérim et cet intérim a un coût très élevé en particulier pour le personnel soignant d'où la demande exceptionnelle de 12000 euros dans l'espoir d'une revalorisation significative du tarif journalier d'hébergement en 2019. Je vous remercie.

DG18_145 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'EHPAD SIMONE DE BEAUVOIR. DECISION

Depuis son ouverture en 2007, l'EHPAD Simone de Beauvoir fonctionne dans un cadre budgétaire extrêmement contraint en raison de la faible revalorisation des dotations budgétaires allouées par les autorités de tarification (Conseil Départemental de la Gironde et Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine).

En 2018, la situation budgétaire de l'EHPAD s'est dégradée en raison d'un absentéisme en forte hausse. Confronté à des difficultés pour recruter du personnel de remplacement qualifié et formé, l'EHPAD a eu recours de manière plus importante à du personnel intérimaire représentant un coût plus élevé.

De ce fait, malgré les remboursements de l'assurance statutaire, l'établissement sollicite le soutien de la Ville pour une subvention exceptionnelle afin que ce dernier puisse verser les rémunérations aux agents de l'EHPAD, pour le mois de décembre 2018.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 12 000 € à l'EHPAD Simone de Beauvoir.
Impute cette dépenses au compte 6748 « autres subventions exceptionnelles ».

Monsieur Cristofoli

Alors bien sûr, je vais voter pour cette délibération. Il est important, comme vous l'avez dit Monsieur Barat, que par respect des personnes, l'on fasse tout ce qui est en notre pouvoir pour faire en sorte qu'ils soient le mieux traités, dans leur quotidien, au niveau des soins et de l'aide et de la présence des personnels. Après, vous l'avez dit, ce sont des métiers compliqués, difficiles où il y a beaucoup d'absentéisme dû à des troubles que l'on appelle musculo-squelettiques. Donc, bien sûr, je serai pour cette délibération.

J'en profite pour dire que s'il y a bien un espace dans cette municipalité où je trouve un peu de plaisir et d'intérêt à travailler puisque je fais partie du Conseil d'Administration, c'est cette partie puisque sur quelques dossiers, au moins, nous travaillons ensemble, nous échangeons, nous avons la possibilité de faire des propositions, que ce soient les autres membres du Conseil

d'Administration, que ce soit moi-même et je trouve cela très agréable. Je remercie donc pour cela Monsieur Barat et Madame Layrisse qui pilotent ce sujet et vous-même Monsieur le Maire puisque vous venez en tant que Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour dire un petit mot Jacques (Bouteyre) sur la Zone du Dehors, je voudrais dire que normalement il ne devrait pas y avoir de souci au niveau de l'EHPAD parce que c'est un public jeune qui se présente allée Dordins donc il ne devrait pas réclamer de lits au niveau de l'EHPAD. Heureusement qu'ils sont jeunes et en pleine forme pour supporter les conditions de froid actuellement. Merci.

Monsieur Morisset

Monsieur le Maire, chers tous.

Effectivement, je conforte le fait que l'on sait faire de l'exceptionnel pour les personnes âgées qui sont dans le désarroi et dans le besoin. Je compatis tout à fait avec les propos de Monsieur Cristofoli et de Monsieur Barat.

Je me pose tout simplement la question et cela me paraît très très simple, il suffit d'augmenter la dotation exceptionnelle à 14 000 euros et que l'EHPAD reverse cela d'une façon intergénérationnelle à créer du lien avec les gens de l'allée Dordins. C'est exactement ce que proposait Monsieur Cristofoli tout à l'heure indirectement par autre chose mais je crois, qu'en fait, la volonté politique elle est là. Si vous avez vraiment envie que des gens vivent dignement allée Dordins pendant un certain temps, en particulier pendant l'hiver, il me paraît tout à fait réalisable que des gens qui sont chauffés et qui ont effectivement des soucis, ont de la thalasso, il me semble ont des soins kinési, des animations, donc il y a tout un service qui est quand même respectable du côté de Simone de Beauvoir, il me semble que l'on peut faire un lien de façon tout à fait clair avec l'inter-génération puisqu'il y a des jeunes d'un côté et des anciens de l'autre, donc à la rigueur, pourquoi ils ne pourraient pas lier tous ces services-là entre eux ? Et donc d'essayer d'améliorer les conditions de vie de l'autre côté. Merci de votre écoute.

Adopté à l'Unanimité

Madame Hanusse rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Une petite réponse à Madame Durand. Il se trouve que j'ai rencontré le couple concerné, donc vous voyez, on ne les abandonne pas. Et je connais d'autant plus le sujet que nous avons avec ma famille été expulsés, donc je connais l'état d'esprit dans lequel on est, donc vous voyez, on n'est pas des sauvages.

Je vous présente donc pour information la fusion-absorption entre les associations de Feydit et le Centre d'animation des Jalles. En 2016, sous l'instigation de Pierre Braun qui était à ma place à ce moment-là, nous avons présenté au Conseil Municipal un objectif de mieux intégrer les besoins d'animations sur tout le territoire et surtout éviter les zones blanches du centre-ville et des quartiers de Gajac et Berlincan. Avec les partenaires sociaux Ville, Caf, Département, l'adhésion des associations a été immédiate, assez rapide et je dois dire qu'ils se sont énormément investis. Cela a été un travail conséquent sur une année. Nous avons déjà créé la Ruche avec des bénévoles, qui a été intégrée au niveau de la MAJ et il a été choisi un partage en deux de la commune : le quartier Ouest avec l'ASCO qui devra aller gagner sur Issac, zone un peu abandonnée, et un quartier Est reprenant la MAJ, Feydit et la Ruche. Le 30 novembre, ils vont faire leurs assemblées générales constitutives pour pouvoir tout regrouper. Ils vont s'appeler Confluences, c'est un vote qui a été fait par les adhérents des associations. Il y avait plusieurs listes. Il y avait des choses assez surprenantes, ils ont choisi Confluences. Nous les accompagnons et nous les accompagnerons encore l'année prochaine puisque la Caf, le Département et la Ville ont accepté de les accompagner pour leur installation dans la structure. Ils ont surtout mis en place les différents conseils de proximité qu'il y aura dans les différents quartiers puisqu'il y en aura un à Gajac aussi.

DG18_146 FUSION - ABSORPTION ENTRE L'ASSOCIATION CENTRE D'ANIMATION DE FEYDIT ET L'ASSOCIATION MAISON D'ANIMATION DES JALLES. POUR INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 juin 2016, la démarche d'accompagnement à la mise en place d'un schéma d'animation des espaces de vie sociale locale était présentée en Conseil Municipal (DG16_094). L'objectif visé à terme est de mieux intégrer les besoins en animation sociale locale, notamment sur le centre-ville et les quartiers de Gajac et Berlincan.

Cette démarche, conduite sous l'impulsion des institutions partenaires (Ville, Caf, Département) a recueilli l'adhésion des associations concernées (les Espaces de Vie Sociale du Centre d'Animation de Feydit et de La Ruche et les centres sociaux Maison d'Animation des Jalles et Asco) associées dans le cadre d'un comité de pilotage.

Parmi les scénarii de mise en œuvre, proposés au comité de pilotage du 12 juin 2017, a été retenu l'objectif d'une présence de deux associations qui couvriraient l'intégralité du territoire à échéance de 2020.

En 2017-2018, les Espaces de Vie Sociale du Centre d'Animation de Feydit et de La Ruche et les centres sociaux Maison d'Animation des Jalles et Asco ont poursuivi leurs travaux dans cette perspective et ce en parallèle de l'écriture de leurs nouveaux projets sociaux.

La trame du schéma de développement des espaces d'animation de la vie sociale locale a abouti à une vision Est/Ouest du territoire dont la première étape a été le rapprochement immédiat de la Maison d'Animation des Jalles, centre social de Magudas, avec La Ruche, EVS du centre-ville.

Dans un second temps, les associations Centre d'Animation de Feydit et Maison d'Animation des Jalles, existantes à ce jour, ont convenu de se rapprocher, dans le but d'agir de concert sur l'ensemble du territoire Est de Saint-Médard-en-Jalles.

Un travail conséquent a été mené par les équipes bénévoles et salariées de la MAJ (centre social de Magudas et EVS La Ruche) et du Centre d'Animation de Feydit, accompagnées, dans le cadre d'un dispositif Local d'Accompagnement, par les cabinets Coop Alpha et Umamo.

Ces temps de travail ont permis de construire un projet commun de territoire et un projet associatif pour une nouvelle entité Est.

Les deux associations vont fusionner, par voie d'absorption de l'association du Centre d'Animation de Feydit par la MAJ, qui reprendra les actifs et passifs de Feydit, assurera la poursuite de tous ses engagements, adoptera de nouveaux statuts, une nouvelle dénomination (« Confluences ») et une nouvelle gouvernance.

Le 30 novembre 2018 se tiendront simultanément les Assemblées Générales extraordinaires des deux associations afin d'entériner le traité de fusion et de permettre la poursuite des formalités administratives.

Cette fusion prendra effet au 31 décembre 2018 à minuit.

Lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 sera présentée la nouvelle convention de partenariat entre la ville et l'association Confluences.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Prend acte de la fusion absorption entre l'association Centre d'Animation de Feydit et l'association Maison d'Animation des Jalles.

Pour information du Conseil Municipal.

Monsieur Cristofoli

J'essaie de suivre ce dossier depuis le début, ce que j'en retire, ce que l'on m'en dit, c'est que cela se passe pas trop mal, même plutôt bien d'ailleurs, et donc il y a un vrai travail de collaboration qui se fait entre les trois associations MAJ, Feydit et la Ruche, pour faire ce que vous avez dit : Confluences. Cela m'a l'air pas mal comme mot Confluences. Je trouve cela plutôt bien. Maintenant, ce qui est important, mais je pense que vous y serez attentif, on conserve bien sûr les différents lieux pour que l'on puisse avoir toujours autant d'adhérents, j'imagine qu'il y a aussi des possibilités de mutualisation qui pourront se faire, il faudra bien sûr en profiter. Je sais qu'ils faisaient déjà des actions ensemble quelquefois, quelques unes, de

voyages par exemple, quand il y avait des places qui étaient disponibles. C'est aussi différentes contraintes qui ont induit d'aller vers cela, mais je pense que c'est un dossier qui se passe plutôt bien, donc j'espère que cela va continuer notamment dans le travail qu'ils ont fait tous ensemble.

Juste pour finir, je pense que toutes ces associations et le CCAS vont faire des arbres de Noël au moment des fêtes et je pense que ce serait bien qu'ils puissent inviter nos nouveaux arrivants à un moment donné, notamment les familles. Je fais une proposition au Conseil Municipal. Comment, au niveau de l'arbre de Noël du CCAS voire de certaines associations, on puisse notamment permettre aux habitants de la Zone du Dehors, de venir participer, peut-être d'avoir quelques cadeaux pour les enfants ? Je pense que ce serait un geste, pas très compliqué en terme de finances, mais un geste important en terme d'humanité.

Pour information du Conseil Municipal

Madame Hanusse rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Le contrat enfance et jeunesse que l'on appelle CEJ, j'explique pour les nouveaux qui ne connaissent rien sur le fonctionnement d'une commune, est d'une durée de quatre ans et oui, il y a du boulot.

Alors, cette nouvelle convention pour la période 2018-2021 prévoit notamment le maintien de l'offre d'accueil, le développement de la fonction de pilotage, le CEJ intègre cette fois la CTG qui est le Contrat Territorial Global qui permet d'avoir des actions financées par la Caf et la Ville. Le montant annuel est forfaitaire en fonction de l'offre et en fonction du respect des règles relatives aux taux d'occupation et à la production complète des justificatifs. Donc, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance et Jeunesse ainsi que tous les actes y afférent.

DG18_147 CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2021. AUTORISATION

Le « Contrat Enfance et Jeunesse », d'une durée de 4 ans, est une convention d'objectifs et de co-financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et les communes qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) finance essentiellement un taux d'occupation des structures d'accueil de jeunes enfants et d'accueil de loisirs. Elle vient compléter le financement de droit commun de la Caf et permet de renforcer le développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

Les faits significatifs durant la période du contrat 2014-2017 concernent :

- la transformation de la halte-accueil de Magudas en micro crèche (septembre 2014),
- le maintien de l'offre d'accueil sur le territoire,
- le développement de la fonction pilotage, du LAEP, de la ludo-médiathèque (2015).

Cette nouvelle convention pour la période 2018-2021 prévoit notamment :

- le maintien de l'offre d'accueil,
- le développement de la fonction pilotage. Celui-ci ci intègre le financement du pilotage de la CTG à compter de 2019.

Le montant annuel forfaitaire de la PSEJ sera versé en fonction :

- du maintien de l'offre existante avant la présente convention,
- du niveau d'atteinte des objectifs avec notamment le respect de financement des actions de développement et de pilotage,
- du respect des règles relatives aux taux d'occupation,

- de la production complète des justificatifs.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention d'objectifs et de financement du « Contrat Enfance et Jeunesse » pour 2018-2021, ainsi que tous les actes y afférent.

Monsieur Morisset

Chers collègues, Monsieur le Maire.

Je rebondis simplement sur la petite remarque de Madame Hanusse. Je suis très, très surpris de savoir qu'il y aura du boulot, parce effectivement il y aura du boulot, qu'elle précise un petit peu plus vers quel genre de personnes il y aura du boulot ? Je voterais pour parce que je suis très favorable à tout ce qui s'est dit là-dedans, mais soyez plus claire, votre petite remarque, elle est quand même un peu tendancieuse. Merci.

Monsieur Cristofoli

Je suis également favorable à ce qui a été proposé.

J'étais en train de me demander comment je pouvais vous parler de mes nouveaux voisins, sur ce sujet, ce n'est pas simple. Donc au final, je vais juste vous dire puisque vous n'avez pas pu intervenir pour me donner votre point de vue sur le sujet, si vous voulez, à titre individuel, amener des objets, des matelas, des choses comme cela, cela se passe au 12 allée Dordins où se situe le collectif d'associations.

Adopté à l'Unanimité

Madame Dumas rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Cette délibération a pour objet une subvention exceptionnelle. En effet, les 30 novembre et 1er décembre prochains a lieu la collecte nationale de la Banque Alimentaire qui fait appel à la générosité des administrés pour constituer les stocks d'épicerie pour l'année prochaine. Afin d'aider la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, il vous est proposé de répondre à cette sollicitation pour une subvention d'un montant de 280 euros qui leur permettra la location d'un camion.

DG18_148 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. DÉCISION

La Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, dans le cadre de sa collecte nationale des 30 novembre et 1er décembre 2018, sollicite la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour la prise en charge de la location d'un camion à hauteur de 280€.

Cette collecte permet à la Banque Alimentaire de reconstituer son stock de produits d'épicerie pour l'année suivante.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation en allouant une subvention exceptionnelle de 280€.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 280€ à la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde.

Impute la dépense au compte 6745 du budget principal.

Monsieur Morisset

Chers collègues, Monsieur le Maire.

Il me semble effectivement qu'encore une fois on est dans l'exceptionnel puisque là, cela a été la Banque Alimentaire qui a fait une demande et finalement c'est accepté comme à peu près

chaque année pour effectivement une somme très, très modique. L'année dernière c'était aux alentours de 240 euros, je crois, ou 200 euros. Donc finalement, pourquoi ne pas proposer à toutes les associations qui sont à part entière et qui soutiennent ce qui se passe allée Dordins, de faire une demande officielle, comme cela, la ville pourra voter et la majorité finalement fera comme d'habitude, elle votera oui.

Monsieur Cristofoli

Bon là, la Banque Alimentaire, c'est plus facile pour faire le lien, et donc bien sûr je suis très favorable à cette délibération.

Si, bien sûr, il y a des choses qui peuvent être apportées en matière de nourriture, c'est également très bien. Juste encore une information, les nouveaux riverains de l'allée Dordins proposent tous les samedis midi aux Saint-Médardais qui sont dans le coin, sur le marché, de venir partager une paella ou quelque chose qui pourrait y ressembler avec tout un tas de légumes et de riz et donc vous êtes, je crois, les bienvenus tous les samedis midi vers 13H je crois.

Monsieur Ouillade

Bien sûr nous voterons pour la subvention exceptionnelle destinée à la Banque Alimentaire.

Là où je voudrais revenir sur un point, bien sûr, c'est pour nos amis qui sont nouvellement arrivés sur Saint-Médard-en-Jalles. Je suis quand même surpris parce que d'habitude, lorsque l'on dit quelque chose en tant qu'opposant à votre politique, vous réagissez mais alors, du feu de Dieu, rapidement, à tous nos propos. Et là, depuis le début de cette séance, que ce soit Véronique qui a présenté notre vœu commun de l'opposition, que ce soit Bruno Cristofoli qui vous demandait à vous tous quel était votre avis sur ces nouveaux arrivants, vous faites un déni, un déni complet et devant une urgence humanitaire comme nous avons actuellement à Saint-Médard, je suis complètement outré. Alors on fini bien sûr par cette délibération mais je suis outré qu'il n'y ait eu aucune réponse de la municipalité par rapport à toutes les questions que nous avons posées ce soir. Merci.

Adopté à l'Unanimité

Monsieur le Maire

Nous passons maintenant au dernier sujet à l'ordre du jour, la question orale posée par Monsieur Morisset.

Question orale de Monsieur Morisset (article 5 du règlement du Conseil Municipal).

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes, puisque effectivement il me semble que ce message s'adresse aussi à ces gens-là.

Monsieur le Maire, suite aux différentes marches pour le climat depuis cet été trop chaud #RiseForClimate le 8 septembre, #TousUnisPourLeClimat le 13 octobre, #ClimateAlarm le 8 décembre prochain et toutes les autres dans le monde, toutes justifiées par différentes ONG comme 350.org, Greenpeace, par différentes associations environnementales comme Natur'Jalles, Agir pour l'environnement, Bloom, par différents regroupements scientifiques comme le GIEC et leurs 15 000 scientifiques en alerte, par différent.e.s citoyen.ne.s comme les lanceurs d'alerte, les Zadistes, les informé.e.s du monde alternatif à la marchandisation du vivant, le mouvement #NousVoulonsDesCoquelicots, mais aussi suite aux différents mouvements de colères sociales comme le mouvement citoyen de ce samedi 17 novembre qui touchent quasiment toutes les générations et tous les domaines, donc plus globalement, suite à l'incompatibilité du mode de développement croissant de certaines personnes soumises au capitalisme ou socio-néo-libéralisme actuel avec les lois de la Nature, et suite aux différentes réponses que vous nous aviez faites dans les conseils municipaux, je ne peux que formaliser votre nihilisme sur l'urgence à changer de cap, donc sur la réalité et ses conséquences régulièrement dénoncées dans l'actualité, et votre volonté de maintenir de la complexité là où il n'y en a pas ! Ma dénonciation sur la destruction des terres arables saint-médardaises pour

l'Aéroparc et votre réponse étaient un bel exemple sur votre incapacité à comprendre des faits et à proposer des solutions concrètes et immédiates pour l'intérêt général des habitant.e.s de cette commune. Comme souvent, vous vous êtes réfugié, comme beaucoup de personnes formatées par l'économie bancaire, derrière le terme de progrès. Et votre progrès vous suffit à être justifié si, en adéquation, les bilans économiques sont bons. Les règles de calcul sont donc votre minima intellectuel à autoriser des investissements donc souvent des destructions du vivant via ce progrès sans cesse mis en avant. Et c'est bien en cela l'un des comportements dramatiques de l'effondrement dans lequel vous et les autres représentant.e.s de l'État comme de l'Europe amènent l'humanité à sa perte, ou à minima, à l'existence de quelques millions de survivant.e.s d'après certaines études.

Ainsi, sachant que la COP24 qui se déroulera à Katowice en Pologne sera l'un des derniers moments de l'Histoire pour diverger de ce système économique mortifère et que vous n'avez pas répondu concrètement et avec suffisamment de cohérences, je me permets de vous poser mes questions après 4 mois d'une éventuelle prise de consciences et de responsabilités, comment anticipez-vous Monsieur le Maire le retour à une autonomie alimentaire de cette commune sans pétrole ? Avec quelle énergie allez-vous recycler tous ces nouveaux bétonnages, ces nouveaux enrobages, ces nouveaux bâtiments ?

Je vous fais remarquer que je vous épargne de nous répondre sur ma précédente question concernant votre vision politique sur la réorientation de nouveaux emplois, à la vue profondément divergente de la façon dont nous comprenons les valeurs d'une monnaie et d'une démocratie réelle.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur Morisset.

Vous m'avez donc interrogé en commençant par un long plaidoyer, donc le plaidoyer je l'entends mais je vous le laisse et je me contenterais de répondre à votre interrogation sur l'autonomie alimentaire de cette commune. Elle ne se conçoit pas à l'échelle d'une commune, elle se conçoit globalement à l'échelle au moins de la Métropole, qui est la bonne unité de prise en compte, à minima, et encore, un peu plus large, il faudrait même parler de l'aire urbaine bien au-delà de la Métropole, pour la prise en compte de cette autonomie alimentaire. C'est effectivement aujourd'hui un défaut important de la Métropole, on a quelques jours d'autonomie alimentaire. Même si l'on a un peu progressé, on est très loin du compte. Nous sommes en train, nous l'avons fait dans le PLU qui est le document d'urbanisme, de justement sanctuariser toutes les terres agricoles et au-delà de cette sanctuarisation des terres agricoles, on vient de faire un vote justement à la Métropole sur ce sujet. Nous sommes en train d'essayer de rechercher de nouvelles formes de productions agricoles. Il y a d'autres formes de productions qui émergent, et, l'on est en train de soutenir différents projets qui sont présents sur la Métropole et vont concourir à la réalisation de cet objectif lointain parce que nous sommes loin du compte et on ne va pas y arriver en quelques années, c'est évident.

Pour le reste, l'énergie du recyclage, les nouveaux bétonnages, les nouveaux enrobages, les nouveaux bâtiments, votre formule est un peu absconse, on ne la comprend pas tout à fait clairement. En tout cas, ce qui est fait aujourd'hui, vous remarquerez que l'on porte une attention assez soutenue à tenter de moins en moins, quand on peut le faire, éliminer des bâtiments ou radier des bâtiments, par exemple en matière sociale. Je vous invite à considérer ce qui a été fait sur un quartier d'habitat social très important à Bordeaux qui est un ancien quartier où notamment l'opérateur Aquitanis, avec le soutien fort de la Métropole, a fait reconstruire sur lui-même tout un quartier en consacrant beaucoup d'argent à la réhabilitation de ce quartier, avec notamment le programme GHI (Génération d'Habitat innovant) et l'intervention des architectes Lacaton et Vassal qui est un bon exemple pour montrer ce que l'on peut faire en réhabilitant et pas forcément en détruisant, en réhabilitant en donnant une nouvelle vie, en donnant des espaces supplémentaires très importants. C'est ce qui a été fait. On a consacré là-bas 60 000 euros par logement et on a vraiment changé la nature de l'habitat, qui était l'habitat social, le quartier du Grand Parc. On a commencé dans ces logements et on l'étend maintenant à tout l'ensemble, qui est un grand ensemble social, à telle enseigne que maintenant des gens qui auraient, comment dire, le regard porté sur ce quartier n'est plus du

tout le même. C'est par exemple une manière de recycler. Alors je ne sais pas ce qu'il faut répondre à votre question que je saisis mal.

Attendez Monsieur Morisset, vous vous êtes exprimé, il y a des règles pour les questions, vous avez posé votre question, on y répond, ce n'est pas un débat, vous avez choisi la forme d'une question orale, il y a des règles pour le faire.

Et en matière d'énergie, nous sommes en train également de tenter de faire en sorte dans beaucoup de domaines, d'avoir des programmes exemplaires, des zones d'aménagement en particulier sur la Métropole incarnent à beaucoup d'égards ces programmes exemplaires et qui tendent vers soit une consommation passive soit carrément positive.

Voilà ce que je pouvais vous répondre mes chers collègues. L'ordre du jour est épuisé, je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.